



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-17 : Bilan de la politique foncière

Suivant l'article de 121 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures, modifiant l'article L2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du code général de collectivités territoriales.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donner à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ».

Le présent bilan, établi conformément à la loi précitée, est élaboré à partir du recensement de toutes les acquisitions, cessions et constitutions de droits réels immobiliers, ayant donné lieu à une signature d'acte authentique ou à un transfert de propriété au cours de l'année 2022.

Il doit permettre à chaque collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée et d'assurer l'information de la population.

Date de signature	Acte	Parcelles	Surface (m ²)	Prix
06/01/2022	Vente à CGLE - Zone activité déchèterie	AH 3 et F 51	350	4 120 €
09/05/2022	Vente aux époux Schaefer - La Dijoula	AD 196	73	146 €
09/05/2022	Acquisition auprès des époux François - Ch des Combes	D 290 et D 292	6543	1 €
09/05/2022	Vente aux Cts Cornet / Litaudon - rue de la Gare	AM 344 et AM 345	139	6 950 €
09/05/2022	Acquisition auprès de M. Martin-Cocher - rte des Fillards	D 512	200	200 €
23/05/2022	Acquisition auprès de Mme Moussaoui - Les Ganets	D 2679, D 2709 et D 2710	69	2 760 €
17/06/2022	Vente via l'EPFL au diocèse - place de la Mairie	AA 204	56	4 704 €
01/08/2022	Vente à M. Viollet - rte du Revard	D 2658	144	2 160 €
05/10/2022	Acquisition auprès des Cts Rey - rte des Triollets	AC 309, AD 248, AD 250, AD 251, AD 252	362	5 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte du bilan présenté et de dire que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-18 : Avenant à la convention relative aux interventions du CDG sur les dossiers retraites CNRACL

Le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 21 juillet 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **d'approuver l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire
Florian MAITRE



AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

ENTRE :

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, représenté par son Président, Monsieur Auguste PICOLLET, dûment habilité aux présentes par délibération du conseil d'administration en date du 31 janvier 2023,

ET :

La mairie de Grésy sur Aix, représentée par son Maire, Monsieur Florian MAITRE, agissant en vertu de la délibération du

Après avoir préalablement exposé que :

Le Centre de gestion a signé avec la Caisse des Dépôts agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFF, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, une convention de partenariat.

Cette convention est prolongée par avenant, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL.

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la révision des tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour les process liés à la mission de contrôle et d'instruction des dossiers CNRACL. Puis, par délibération du 31 janvier 2023, il a décidé de poursuivre la mission facultative de contrôle, d'instruction et de traitement des dossiers de retraite CNRACL, a approuvé l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2023, la convention relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, avec les collectivités et établissements publics affiliés.

Le présent avenant a pour objet d'acter la prolongation de la convention 2020-2022, signée le 24 septembre 2020, entre la mairie de Grésy sur Aix et le Cdg73, sur la base de nouvelles conditions tarifaires, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'article 6 de la convention susvisée, est modifié comme suit :

« S'agissant d'un service facultatif, le traitement de chaque dossier est soumis, conformément aux dispositions de l'article L.452-30 du code général de la fonction publique, à une participation financière qui s'établit à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'il suit :

- * Affiliation – Mutation : 35 €
- * Régularisation de services : 100 €
- * Validation de services d'agent contractuel : 110 €
- * Rétablissement de service au régime général : 80 €
- * Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable : 125 €
- * Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 135 €
- * Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 190 €
- * Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 165 €
- * Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 220 €
- * Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion : 100 €
- * Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG) : 125 €
- * Fiabilisation d'un compte individuel retraite (CIR) : 70 €
- * Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable : 180 €
- * Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles : 35 € ».

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré trimestriellement par le Centre de gestion, sur la base des dossiers transmis à la CNRACL au cours du trimestre considéré.

Le règlement sera effectué après réception des titres de recettes qui lui seront adressés, par virement au compte de :
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY, BDF n° 30001 00279
C7300000000 72.

Article 2 :

L'article 7 de la convention susvisée, est modifié comme suit :

« La présente convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, date d'échéance de la convention de partenariat signée entre le Centre de gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention est prolongée à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les dossiers parvenus au Centre de gestion seront instruits conformément aux dispositions de la présente convention.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception, 3 mois avant son échéance. A compter de sa résiliation, aucun nouveau dossier ne sera pris en compte par le Centre de gestion.

Elle sera résiliée de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement, ainsi qu'en cas de résiliation de la convention de partenariat signée entre le Centre de gestion de la Savoie et la Caisse des Dépôts et Consignations ».

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention ne sont pas modifiées.

Fait à GRESY SUR AIX,
le

Fait à PORTE-DE-SAVOIE,
le 22 février 2023

Le Maire de la mairie de Grésy sur Aix,

Le Président du Centre de gestion de la Savoie,

Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-19 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) met à disposition des collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaitent un agent de son service de prévention des risques professionnels pour exercer les missions de conseiller de prévention dans les conditions définies aux articles 4 et 4 – 1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Pour bénéficier de l'appui du Cdg73, une convention a été signée avec cet établissement public le 7 février 2022 dans le cadre de la mise à disposition d'un conseiller de prévention. Le Cdg73 a fait connaître sa décision d'aménager, à compter du 1er janvier 2023, les modalités financières applicables aux interventions réalisées par son service de prévention des risques professionnels en la matière. En conséquence, il convient de signer un avenant avec le Cdg73 pour prendre en compte cette nouvelle tarification.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 4 - 1 et 4 - 2,
Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg73 en date du 16 décembre 2019 relative à la mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de gestion auprès des collectivités et établissements publics adhérents au service de prévention des risques professionnels,

Considérant que la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public,

Considérant la nécessité de signer avec le Cdg73 un avenant à la convention signée le 7 février 2022 pour continuer à bénéficier de la mise à disposition d'un conseiller prévention du service de prévention des risques professionnels,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver l'avenant à la convention signée le 7 février 2022 relative à la mise à disposition d'un conseiller de prévention du Cdg73,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant susvisé et tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE



AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AUPRES DE LA MAIRIE DE GRESY SUR AIX

Entre les soussignés :

- le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, représenté par son Président, M. Auguste PICOLLET, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2022, d'une part,

ET

- la mairie de Grésy sur Aix, représentée par son Maire, Monsieur Florian MAITRE, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du d'autre part,

APRES AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

La mairie de Grésy sur Aix a signé le 7 février 2022 avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de gestion.

Par délibération n°54-2022 en date du 28 septembre 2022, le conseil d'administration du Cdg73 a notamment décidé d'aménager les modalités financières applicables aux interventions réalisées par ses conseillers de prévention en la matière.

Le présent avenant a pour objet d'acter ces nouveaux tarifs pour toute intervention réalisée à compter du 1^{er} janvier 2023.

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIIT :

Article 1 :

L'article 8 de la convention du 7 février 2022 susvisée est modifié comme suit :

« La mairie de Grésy sur Aix participera aux frais d'intervention du Cdg73 à concurrence du nombre de journées de travail effectivement accomplies et selon un tarif journalier fixé par délibération du conseil d'administration du Cdg73. Le tarif, les frais de déplacement et de repas inclus, s'établit comme suit :

- 300 € pour une journée,
- 160 € pour une demi-journée.

Ce tarif est susceptible d'être révisé chaque année par délibération du conseil d'administration. Dans ce cas, la révision tarifaire fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Si l'intervention concerne le maintien dans l'emploi de personnes handicapées ou inaptes, elle pourra s'inscrire dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le FIPHFP et le Cdg73 « relative

au financement d'actions menées par le Centre de gestion de la Savoie en faveur des personnes handicapées ». Dans ce cas, la participation financière de la collectivité pourra être - pour tout ou partie - couverte par le financement du FIPHFP.

Le recouvrement des frais sera assuré trimestriellement par le Cdg73.

Le règlement sera à effectuer au compte ci-après ouvert au nom de :

Trésorerie Municipale Principale sur le RIB Banque de France CHAMBERY
30001 00279 C730 000000072 ».

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention ne sont pas modifiées.

Fait à GRESY SUR AIX,
le

Pour la mairie de Grésy sur Aix,

Le Maire,
(Signature et cachet)

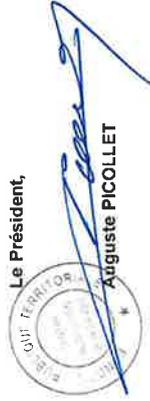
Florian MAITRE

Fait à PORTE-DE-SAVOIE,
le 29 novembre 2022

Pour le Centre de gestion
de la FPT de la SAVOIE.

Le Président,

Auguste PICOLLET



TARIFICATION APPLICABLE A CERTAINES MISSIONS FACULTATIVES

- SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS -

Délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2022

Missions facultatives	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} Janvier 2023
Document unique d'évaluation des risques professionnels	1/2 journée	220 €
	journée	380 €
Mise à disposition d'un conseiller de prévention	1/2 journée	160 €
	journée	270 €
Inspection	1/2 journée	250 €
		- de 00 à 01h30 : 200 €
		+ de 01h30 à 03h00 : 250 €
journée	400 €	
	- de 00 à 01h30 : 400 €	
Sensibilisation	1/2 journée	150 €
	journée	250 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-20 : Convention socle lecture publique avec Savoie Mont Blanc

L'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Les services de la Direction de la lecture publique des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, mis en œuvre dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027, sont accessibles aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi, tel que précisé ci-après.

La signature de cette convention SOCLE est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la Lecture publique.

L'accès aux aides financières est conditionné quant à lui par la signature d'une convention de projets distincte de la présente convention.

La Commune s'engage à :

- faire fonctionner le ou les équipement(s) de lecture publique dans le cadre de la loi n°2021-117 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture,
- désigner un interlocuteur chargé des relations courantes avec la Direction de la lecture publique,
- renseigner chaque année l'enquête annuelle du Ministère de la Culture en lien avec la Direction de la lecture publique, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et locale de la lecture publique,
- assurer le défraiement des personnels salariés et bénévoles, lors de tous déplacements liés à l'activité de lecture publique.

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1976,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque de prêt dans le département de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque de prêt dans le département de la Haute-Savoie,

Vu la délibération du Conseil général de la Savoie en date du 30 mai 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départemental de la Savoie et de la Haute-Savoie,

Vu la délibération du Conseil général de la Haute-Savoie en date du 26 juin 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départemental de la Savoie et de la Haute-Savoie,

Vu le changement de nom de l'Assemblée des Pays de Savoie en Conseil Savoie Mont Blanc à partir du 8 juillet 2016,

Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 29 juin 2022 relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à signer la convention ci-jointe, conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique 2022-2027.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE



CONSEIL SAVOIE MONT BLANC

Convention sociale

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, et notamment son article 13,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le
règlement général sur la protection des données (RGPD),
Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la
lecture publique,
Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département
de la Savoie,
Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département
de la Haute-Savoie,
Vu la délibération du Conseil général de la Savoie en date du 30 mai 2000 relative au rapprochement
des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,
Vu la délibération du Conseil général de la Haute-Savoie en date du 26 juin 2000 relative au
rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,
Vu le changement de nom de l'Assemblée des Pays de Savoie en Conseil Savoie Mont Blanc à partir du
8 juillet 2016,
Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 29 juin 2022 relative au Plan de
développement de la lecture publique 2022-2027,
Vu la délibération de l'organe délibérant de la commune ou du groupement de communes
de en date du autorisant son représentant à signer la présente
convention

La présente convention est signée entre
d'une part

Le Conseil Savoie Mont Blanc, 1 avenue d'Albigny, CS 32444, 74041 ANNECY Cedex, représenté par
son Président, dûment habilité par délibération du 1^{er} décembre 2022,

Et

d'autre part,
La commune/le groupement de représenté(e) par son maire/son président dûment habilité par
délibération du

Préambule

L'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021
relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Les services de la Direction de la
lecture publique des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, mis en œuvre dans le cadre du
plan de développement de la lecture publique 2022-2027, sont accessibles aux communes et
groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi, tel que précisé ci-après.

L'article premier de la loi définit les missions des bibliothèques de lecture publique :

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir
légal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs
ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

« 1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à
l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;

« 2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions
ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent
à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la
participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

« 3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;

« 4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

« Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent.

A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

« Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions,
d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

Les articles 2 et 3 précisent que « l'accès aux bibliothèques communales et intercommunales est libre »
et que cet « accès et la consultation sur place sont gratuits ».

Article 1

Objet de la convention

La signature de cette convention SOCLE est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la
Lecture Publique.

L'accès aux aides financières est conditionné quant à lui par la signature d'une convention de projets
distincte de la présente convention.

Article 2

Engagements du Conseil Savoie Mont Blanc

Conformément aux articles 9 et 10 de la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement
de la lecture publique, qui précisent le périmètre d'intervention des bibliothèques départementales, le
Conseil Savoie Mont Blanc s'engage à fournir au signataire l'accès à l'ensemble des services de la
Direction de la lecture publique selon les conditions en vigueur.

Article 3

Engagements de la commune ou du groupement

La communale/groupement s'engage à :

- Faire fonctionner le ou les équipement(s) de lecture publique dans le cadre de la loi n°2021-
1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.
- Désigner un interlocuteur chargé des relations courantes avec la Direction de la lecture
publique.
- Renseigner chaque année l'enquête annuelle du Ministère de la Culture en lien avec la
Direction de la lecture publique, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale
et locale de la lecture publique.
- Assurer le défrayment des personnels salariés et bénévoles, lors de tous déplacements liés
à l'activité de lecture publique.

Article 4 Assurance et responsabilité

Le signataire est tenu d'assurer tous les documents et matériels prêtés par la Direction de la lecture publique, pour le montant de la valeur des biens mis à disposition.
Le Conseil Savoie Mont Blanc ne peut être tenu pour responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation des matériels ou biens mis à disposition, par le public ou les personnes assurant le fonctionnement de l'équipement de lecture publique.

Article 5 Durée de la convention et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique 2022-2027.

Elle pourra être résiliée par écrit par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect des clauses par l'une ou l'autre des parties. La résiliation entraînera de fait l'interruption des services par la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc.

La résiliation de la convention sociale par une des deux parties rend caduque une éventuelle convention de projets.

Article 6 Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut de solution amiable, le litige relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

Article 7 Pièces à joindre

Les pièces suivantes sont à joindre à la convention par la communale/groupement :

- La délibération autorisant le représentant de la commune ou du groupement à signer la présente convention.

Le cas échéant :

- En cas de délégation à une association, une copie de la convention liant la commune/le groupement à l'association en charge de la gestion de la bibliothèque ou du réseau de bibliothèques,
- Pour les EPCI ayant une compétence spécifique ou ayant adopté un intérêt communautaire concernant la lecture publique, la copie du schéma de développement de la lecture publique (ou plan) adopté dans le cadre de l'article 12 de la loi 2021-1717.

Fait en deux exemplaires originaux, à Anney, le 05/05/2024.

Le représentant de la commune ou du groupement

Le Président
du Conseil Savoie Mont Blanc



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-21 : Don de l'association « Roc & Vertige » pour matériel sportif

Dans le cadre de ses relations partenariales avec le Commune, l'association « Roc & Vertige », par courrier en date du 19 janvier 2023, a fait part de son souhait de faire don à la Commune de la somme de 5000 €.

Conformément aux souhaits du donateur, cette somme sera destinée à financer l'achat de matériel sportif.

Vu l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le courrier joint de l'association « Roc & Vertige »,

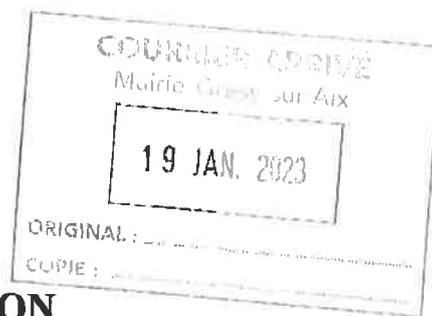
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte ce don aux conditions précisées par le donateur.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE



ROC ET VERTIGE
16 CHEMIN DES BOGEYS
73100 GRESY SUR AIX



ATTESTATION

Je soussigné Monsieur MARIN Jean-Jacques Président de
ROC ET VERTIGE , certifie faire un don de 5000 € à la commune de
Grésy sur Aix pour l'achat de matériel sportif.

Fait à Grésy sur Aix le 19/01/2023

le Président

Association Roc

16 chemin des Bogeys
73100 Grésy sur Aix

la mairie



Le Maire,
Florian MAITRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 17

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-22 : Subventions aux associations communales

Dans le cadre de sa politique d'animation et de soutien à la vie associative, la municipalité propose l'attribution de subventions aux associations selon les critères suivants :

Critère 1 : montant alloué / adhérent

	<i>Habitants Grésy-sur-Aix</i>	<i>Hors de la commune</i>
Moins de 25 ans	3,5€	1,5€
Entre 25 et 60 ans (inclus)	2,5€	1,5€
Plus de 60 ans	3,5€	1,5€

Critère 2 : animation lors de la saison d'exercice précédente

Avez-vous organisé une ou plusieurs animations sur la commune	85,00 €
Avez-vous participé à une ou plusieurs animations sur la commune	45,00 €

Critère 3 : Utilisation des locaux si non	+50 €
Critère 4 : Section et Cellule Handicap si oui	+100 €

Cet accompagnement tient compte :

- du nombre d'adhérents,
- de la participation active aux animations communales,
- du bénéfice, permanent ou occasionnel des locaux et matériels financés par la commune (frais de chauffage, électricité, fluides, maintenance, entretiens, fournitures, achat de matériel ou équipement, travaux divers).

Parallèlement, la municipalité maintient l'attribution des subventions à caractère caritatif et humanitaire par l'intermédiaire du CCAS à hauteur de 1400 €.

Vu les articles L1111-2 et 1111-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les besoins estimés par les associations pour leur participation à la vie locale et à l'expression de sa diversité,

Mmes & MM. ARNAULT, BLANC, BONNEFOY, GAZZOTI-PISTONE, REUSS, VIRET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Fond spécial attribué en 2022	Subvention 2022	Subvention 2023
ACAPIGA	57 €	300 €	300 €
Amicale du Sierroz AINES	0 €	400 €	400 €
Amis des bêtes			600 €
Ananda Yoga	219 €	497 €	361 €
APE	0 €	400 €	400 €
Atelier des Arts	0 €	8 544 €	9 833 €
Club Cyclo	0 €	388 €	385,50 €
Comité d'Animation	0 €	1 500 €	2500
Coup de Théâtre	174 €	429 €	362 €
FC Chambotte	-	-	284 €
Fit Grésy	0 €	404 €	612,50 €
FNACA Anciens combattants	0 €	380 €	380 €
Gorges du Sierroz	0 €	440 €	434,50 €
Gresy Créatif	49 €	261 €	263,50 €
Grésy-danse	3 €	459 €	474,50 €
Les sentiers de Grésy	0 €	262 €	347,50 €
Loisirs Couleurs	20 €	312 €	310 €
Roc & Vertige FFME	91 €	512 €	555 €
Roc et Vertige FFH	0 €	196 €	154 €
Samourai 73	0 €	0 €	158,50 €
Souvenir français	0 €	0 €	70 €
Tennis Club	91 €	656 €	662 €
Terpsichore	100 €	238 €	279,50 €
Amilac	0 €	390 €	700 €
Coopératives scolaires	0 €	8 500 €	10 000
Solde de participation VAE 2022 (report)	0 €	3 000 €	1500
TOTAL	801 €	29 067 €	32 327 €

Des actions exceptionnelles pourront être subventionnées à hauteur de 4000 € en complément des subventions de fonctionnement précitées.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023



Le Maire,
Florian MAITRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-23 : Subvention à l'Atelier des Arts

Dans le cadre de sa politique culturelle et éducative et en cohérence au schéma départemental d'enseignement artistique, la municipalité s'est engagée dans un partenariat de 3 ans avec l'association l'Atelier des Arts visant à promouvoir l'enseignement, la pratique amateur et l'éducation artistique et culturelle sur le territoire communal, en lien avec les communes voisines de Trévignin, Le Montcel, Saint Offenge, et Pugny Chatenod.

Par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle, cette convention cadre permet à la commune de bénéficier d'enseignement artistique et notamment musical en milieu scolaire et petite enfance à tarifs réduit (45 € / h au lieu de 52), selon des modalités adaptées aux besoins de la commune.

Au terme de la précédente convention, les échanges conduits entre la Commune et l'association ont permis de revoir les critères de participation afin de pérenniser le partenariat dans des conditions plus équitables.

Pour rappel, la subvention est calculée selon les mêmes critères pour toutes les communes : un montant par élèves de 103 €, majoré d'1 € par habitant.

Vu la délibération n°2022-030 du 25 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal autorisait la signature de la convention financière 2022-2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer pour l'année 2023, une subvention de 9 833 € au titre de la convention 2022-2024.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-24 : Affectation des résultats

Le compte administratif voté lors de la précédente séance du Conseil Municipal détermine les résultats de l'année 2022.

Il convient de les affecter au budget de l'année 2023 selon les règles fixées par les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire en priorité à l'investissement pour couvrir le besoin de financement (au compte 1068), en tenant compte des reports des années antérieures.

Les résultats constatés sont les suivants :

▪ **FONCTIONNEMENT**

Excédent 2022 :	+ 817 007.81 € (A)
Excédent reporté des années antérieures :	+ 0 € (B)
Excédent cumulé :	+ 817 007.81 € (C=A+B)

▪ **INVESTISSEMENT**

Excédent 2022 (R) : + 1 688 585.46€ (D)
Excédent reporté des années antérieures : + 1 346 935.98 € (E)

Excédent cumulé : + 3 035 521.44 € (F=D+E)

Résultat global de clôture (Fonds de roulement) : + 3 852 529.25 € (C+F)

Considérant les besoins de financement pour les investissements de la Commune pour l'exercice 2023 et les suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de constater les résultats et le besoin de financement issu de l'année 2022 présentés ci-dessus,
- d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement (+817 007.81 €) en section d'investissement au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Eric BERLENGUER, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Chantal ARNAUD, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Patrick POURCHASSE, Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Mmes et MM. Zélie BLANC- Laurence JALABERT - Hervé PALIN – Florian MAITRE

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-25 : Vote des taux

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2022-11726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant que les dispositions précitées permettent de garantir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2023 estimé à 2 674 000 € (pour 2 497 451 € perçus en 2022),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 33.26 %**
- **maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 88.95%**
- **maintenir le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 11.50 %**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 792 294	33,26	95,70	7 315 000	2 432 969	33,26	2 432 969
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 064	88,95	241,24	40 400	35 936	88,95	35 936
Taxe d'habitation (TH)	333 174	11,50	51,97	356 829	41 036	11,50	41 036
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 509 941	2 509 941		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 2 509 941	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	= 1	
Taxe d'habitation (TH)	2 509 941	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			104 892	0	0	164 216	269 108

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
2 509 941		269 108		2 779 049

A CHAMBERY

Le 10 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
Annie Lametery

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 24 mars 2023

Le

Pour la Préfecture,

Florian MARTEL, le Maire

Le Maire



COMMUNE : 128 GRESY-SUR-AIX
ARRONDISSEMENT : 73 CHAMBERY
TRÉSORERIE OU SGC : SGC AIX LES BAINS

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 893	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	423 619	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	959	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	99 176	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	2 864	b. Par la loi (terres agricoles)	5 273	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	296 518	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	60 311	c. Coefficient correcteur	1,067041
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	34,26	95,70	>>>	>>>	>>>	95,70
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	97,84	244,60	3,36000	3,36000	>>>	241,24
Taxe d'habitation (TH)	22,98	19,18	57,45	5,48000	5,48000	>>>	51,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,65

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017* x =

dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021..... *Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats

+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....

= Ressources communales supprimées par la réforme..... **A**

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....

+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....

= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme..... **B**

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.. + = **C**

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... **A** - **B** = **D**

différence de ressources **D** = **E**

Coefficient correcteur = 1 + **C**

TFPB « après réforme »

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE GRESY SUR AIX (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21730128200018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AIX LES BAINS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	50
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	55
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	76
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	112
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	113
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	114
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	116
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	117
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	118
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	120
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	121
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	123
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	124

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	125
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	128
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	129
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	130
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	131
B1.6 - Etat des engagements reçus	132
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	133
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	134
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	135
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	136

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	137
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	139
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	140
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	141
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	142
------------------------------------------------------------	-----

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE GRESY SUR AIX BUDGET COMMUNAL	BP 2023
------------	---------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 671
Nombre de résidences secondaires (article R, 2313-1 <i>in fine</i>) :	46
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	903,38	817,00
2	Produit des impositions directes/population	572,47	457,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	969,52	991,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	701,49	267,00
5	Encours de dette/population	0,00	633,00
6	DGF/population	28,47	104,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50,71 %	55,50 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101,80 %	89,20 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	72,35 %	26,90 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	63,90 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	4 592 000,00	4 592 000,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 592 000,00	4 592 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	2 459 175,55	1 541 303,56
		+	+
R	E	1 448 424,45	438 175,00
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	3 035 521,44
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 907 600,00	5 015 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		8 499 600,00	9 607 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	875 950,00	0,00	1 081 107,14	1 081 107,14	1 081 107,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 080 000,00	0,00	2 140 000,00	2 140 000,00	2 140 000,00
014	Atténuations de produits	89 000,00	0,00	110 250,00	110 250,00	110 250,00
65	Autres charges de gestion courante	569 000,00	0,00	661 146,66	661 146,66	661 146,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 613 950,00	0,00	3 992 503,80	3 992 503,80	3 992 503,80
66	Charges financières	108 920,36	0,00	90 691,70	90 691,70	90 691,70
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	46 500,68	46 500,68	46 500,68
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 824 370,36	0,00	4 279 696,18	4 279 696,18	4 279 696,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	303 636,00	0,00	120 211,00	120 211,00	120 211,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	155 162,64	0,00	192 092,82	192 092,82	192 092,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		458 798,64	0,00	312 303,82	312 303,82	312 303,82
TOTAL		4 283 169,00	0,00	4 592 000,00	4 592 000,00	4 592 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	27 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	544 000,34	0,00	588 780,00	588 780,00	588 780,00
73	Impôts et taxes	3 252 286,00	0,00	3 519 286,00	3 519 286,00	3 519 286,00
74	Dotations et participations	356 895,00	0,00	355 256,34	355 256,34	355 256,34
75	Autres produits de gestion courante	10 110,00	0,00	22 300,00	22 300,00	22 300,00
Total des recettes de gestion courante		4 190 291,34	0,00	4 523 622,34	4 523 622,34	4 523 622,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 199 791,34	0,00	4 528 622,34	4 528 622,34	4 528 622,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	83 377,66	0,00	63 377,66	63 377,66	63 377,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		83 377,66	0,00	63 377,66	63 377,66	63 377,66
TOTAL		4 283 169,00	0,00	4 592 000,00	4 592 000,00	4 592 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	248 926,16
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 529 604,40	1 428 726,15	1 787 924,87	1 787 924,87	3 216 651,02
	Total des dépenses d'équipement	2 529 604,40	1 428 726,15	1 824 924,87	1 824 924,87	3 253 651,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 068 264,18	19 698,30	370 756,99	370 756,99	390 455,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	168 315,00	168 315,00	168 315,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	1 103 264,18	19 698,30	565 071,99	565 071,99	584 770,29
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 632 868,58	1 448 424,45	2 389 996,86	2 389 996,86	3 838 421,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	83 377,66	0,00	63 377,66	63 377,66	63 377,66
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	5 801,03	5 801,03	5 801,03
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	83 377,66	0,00	69 178,69	69 178,69	69 178,69
	TOTAL	3 716 246,24	1 448 424,45	2 459 175,55	2 459 175,55	3 907 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 907 600,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	276 651,86	438 175,00	22 375,00	22 375,00	460 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 681 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 958 150,86	438 175,00	22 375,00	22 375,00	460 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	225 000,00	0,00	290 375,90	290 375,90	290 375,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	836 219,93	0,00	817 007,81	817 007,81	817 007,81
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 170,90	0,00	93 440,00	93 440,00	93 440,00
	Total des recettes financières	1 072 390,83	0,00	1 200 823,71	1 200 823,71	1 200 823,71
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 030 541,69	438 175,00	1 223 198,71	1 223 198,71	1 661 373,71
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	303 636,00	0,00	120 211,00	120 211,00	120 211,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	155 162,64	0,00	192 092,82	192 092,82	192 092,82
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	5 801,03	5 801,03	5 801,03

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	458 798,64		318 104,85	318 104,85	318 104,85
	TOTAL	3 489 340,33	438 175,00	1 541 303,56	1 541 303,56	1 979 478,56

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 035 521,44
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 015 000,00
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	248 926,16
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 081 107,14		1 081 107,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 140 000,00		2 140 000,00
014	Atténuations de produits	110 250,00		110 250,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	661 146,66		661 146,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	90 691,70	0,00	90 691,70
67	Charges exceptionnelles	46 500,68	0,00	46 500,68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	192 092,82	192 092,82
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	Virement à la section d'investissement		120 211,00	120 211,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 279 696,18	312 303,82	4 592 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 377,66	3 377,66
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	390 455,29	0,00	390 455,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 216 651,02		3 216 651,02
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	37 000,00	0,00	37 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	65 801,03	65 801,03
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	168 315,00	0,00	168 315,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
Dépenses d'investissement – Total		3 838 421,31	69 178,69	3 907 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 907 600,00
-----------------------------------------------------	---------------------

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	38 000,00		38 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	588 780,00		588 780,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes	3 519 286,00		3 519 286,00
74	Dotations et participations	355 256,34		355 256,34
75	Autres produits de gestion courante	22 300,00	0,00	22 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	3 377,66	8 377,66
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 528 622,34	63 377,66	4 592 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	290 375,90	0,00	290 375,90
13	Subventions d'investissement	460 550,00	0,00	460 550,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 801,03	5 801,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		167 981,82	167 981,82
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		24 111,00	24 111,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		120 211,00	120 211,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	93 440,00		93 440,00
Recettes d'investissement – Total		844 365,90	318 104,85	1 162 470,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 035 521,44
------------------------------------------------------------	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	817 007,81
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 015 000,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	875 950,00	1 081 107,14	1 081 107,14
60611	Eau et assainissement	21 010,00	18 000,00	18 000,00
60612	Energie - Electricité	175 000,00	387 600,00	387 600,00
60621	Combustibles	800,00	0,00	0,00
60622	Carburants	19 000,00	20 500,00	20 500,00
60623	Alimentation	3 500,00	5 000,00	5 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 550,00	700,00	700,00
60631	Fournitures d'entretien	13 500,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 770,00	15 200,00	15 200,00
60633	Fournitures de voirie	33 000,00	24 000,00	24 000,00
60636	Vêtements de travail	6 000,00	7 510,00	7 510,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	8 500,00	8 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	20 200,00	19 000,00	19 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	143 000,00	166 700,00	166 700,00
6132	Locations immobilières	0,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	18 425,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	39 955,00	33 500,00	33 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	900,00	900,00
615231	Entretien, réparations voiries	36 000,00	33 500,00	33 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	2 400,00	2 400,00
61551	Entretien matériel roulant	20 500,00	28 000,00	28 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 600,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	53 000,00	60 000,00	60 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	5 000,00	37 000,00	37 000,00
6168	Autres primes d'assurance	17 000,00	16 000,00	16 000,00
617	Etudes et recherches	25 210,00	7 700,00	7 700,00
6182	Documentation générale et technique	2 150,00	2 300,00	2 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 650,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	400,00	400,00
6188	Autres frais divers	13 600,00	8 000,00	8 000,00
6226	Honoraires	33 300,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	1 200,00	1 200,00
6228	Divers	4 050,00	25 400,00	25 400,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	32 700,00	32 700,00
6233	Foires et expositions	0,00	900,00	900,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	80,00	80,00
6237	Publications	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6247	Transports collectifs	13 600,00	8 200,00	8 200,00
6251	Voyages et déplacements	400,00	737,14	737,14
6256	Missions	200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 050,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 480,00	19 200,00	19 200,00
627	Services bancaires et assimilés	3 820,00	530,00	530,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 250,00	3 500,00	3 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 850,00	2 600,00	2 600,00
6284	Redevances pour services rendus	4 630,00	3 550,00	3 550,00
6288	Autres services extérieurs	1 900,00	4 100,00	4 100,00
63512	Taxes foncières	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 080 000,00	2 140 000,00	2 140 000,00
6218	Autre personnel extérieur	26 000,00	5 900,00	5 900,00
631	Impôts, taxes, versements (Admin, Impôts	788,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 710,00	6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 672,00	30 000,00	30 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 261,00	13 000,00	13 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 098 802,00	1 001 540,00	1 001 540,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	15 423,00	22 000,00	22 000,00
64131	Rémunérations non tit.	301 600,00	411 800,00	411 800,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 787,00	15 000,00	15 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	8 000,00	8 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	10 180,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	233 887,00	208 100,00	208 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	245 880,00	301 300,00	301 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.,I.C.	15 355,00	16 000,00	16 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	67 000,00	70 260,00	70 260,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6456	Versement au F.N.C, supplément familial	1 870,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 923,00	5 700,00	5 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 100,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 662,00	23 000,00	23 000,00
6488	Autres charges	100,00	1 800,00	1 800,00
014	Atténuations de produits	89 000,00	110 250,00	110 250,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	12 000,00	37 000,00	37 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat ^o sur logements vaca	2 000,00	1 800,00	1 800,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 000,00	71 450,00	71 450,00
65	Autres charges de gestion courante	569 000,00	661 146,66	661 146,66
6512	Droits d'utilisat ^o - informatique nuage	1 000,00	14 000,00	14 000,00
6531	Indemnités	101 529,00	109 000,00	109 000,00
6532	Frais de mission	300,00	420,00	420,00
6533	Cotisations de retraite	8 200,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6535	Formation	5 000,00	2 500,00	2 500,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	46 000,00	46 000,00
6542	Créances éteintes	6 500,00	500,00	500,00
65548	Autres contributions	400,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	500,00	1 200,00	1 200,00
657362	Subv. fonct. CCAS	174 800,00	195 627,00	195 627,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privé	32 700,00	37 200,00	37 200,00
65888	Autres	230 071,00	239 699,66	239 699,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 613 950,00	3 992 503,80	3 992 503,80
66	Charges financières (b)	108 920,36	90 691,70	90 691,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 865,38	90 691,70	90 691,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 945,02	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	46 500,68	46 500,68
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	46 000,00	46 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,68	500,68
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 824 370,36	4 279 696,18	4 279 696,18
023	Virement à la section d'investissement	303 636,00	120 211,00	120 211,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	155 162,64	192 092,82	192 092,82
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	131 051,64	167 981,82	167 981,82
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	24 111,00	24 111,00	24 111,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		458 798,64	312 303,82	312 303,82
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		458 798,64	312 303,82	312 303,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 283 169,00	4 592 000,00	4 592 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	27 000,00	38 000,00	38 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 700,00	26 500,00	26 500,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	3 500,00	3 500,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	8 300,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	544 000,34	588 780,00	588 780,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	13 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Redev, occupat° domaine public communal	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 000,00	6 800,00	6 800,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	195 000,34	229 850,00	229 850,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	150,00	150,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	217 000,00	228 000,00	228 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	65 000,00	66 000,00	66 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	13 000,00	12 500,00	12 500,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	25 000,00	22 000,00	22 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	480,00	480,00
73	Impôts et taxes	3 252 286,00	3 519 286,00	3 519 286,00
73111	Impôts directs locaux	2 450 000,00	2 674 000,00	2 674 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	10 000,00	10 000,00
73211	Attribution de compensation	670 286,00	670 286,00	670 286,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	22 000,00	30 000,00	30 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	50 000,00	55 000,00	55 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	60 000,00	80 000,00	80 000,00
74	Dotations et participations	356 895,00	355 256,34	355 256,34
7411	Dotation forfaitaire	69 000,00	61 000,00	61 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	69 000,00	72 000,00	72 000,00
744	FCTVA	9 000,00	9 500,00	9 500,00
7473	Participat° Départements	0,00	2 500,00	2 500,00
7478	Participat° Autres organismes	105 895,00	105 895,00	105 895,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	104 000,00	104 361,34	104 361,34
75	Autres produits de gestion courante	10 110,00	22 300,00	22 300,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	21 300,00	21 300,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	110,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 190 291,34	4 523 622,34	4 523 622,34
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 500,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 500,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 199 791,34	4 528 622,34	4 528 622,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	83 377,66	63 377,66	63 377,66
722	Immobilisations corporelles	80 000,00	60 000,00	60 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 377,66	3 377,66	3 377,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		83 377,66	63 377,66	63 377,66
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 283 169,00	4 592 000,00	4 592 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	37 000,00	37 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	37 000,00	37 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
057	Opération d'équipement n° 057 (5)	6 150,60	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100 (5)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	80 000,00	1 875,00	1 875,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	11 000,00	6 000,00	6 000,00
16	Opération d'équipement n° 16 (5)	31 057,87	12 800,00	12 800,00
2001	Opération d'équipement n° 2001 (5)	552 644,54	380 851,64	380 851,64
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	316 200,00	576 498,43	576 498,43
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	121 203,43	25 700,00	25 700,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	32 000,00	60 000,20	60 000,20
56	Opération d'équipement n° 56 (5)	15 324,00	36 000,00	36 000,00
57	Opération d'équipement n° 57 (5)	157 318,60	249 000,40	249 000,40
63	Opération d'équipement n° 63 (5)	25 406,00	42 036,00	42 036,00
66	Opération d'équipement n° 66 (5)	15 000,00	10 700,30	10 700,30
78	Opération d'équipement n° 78 (5)	7 000,00	7 090,00	7 090,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	70 000,00	0,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	43 036,47	0,00	0,00
90	Opération d'équipement n° 90 (5)	6 000,00	100 000,00	100 000,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	40 131,60	0,00	0,00
93	Opération d'équipement n° 93 (5)	66 867,69	0,00	0,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	177 920,00	168 000,00	168 000,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	715 280,00	71 372,22	71 372,22
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	0,00	0,00	0,00
98	Opération d'équipement n° 98 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
99	Opération d'équipement n° 99 (5)	10 063,60	5 000,68	5 000,68
Total des dépenses d'équipement		2 529 604,40	1 824 924,87	1 824 924,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	6 000,00	6 000,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	6 000,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 068 264,18	370 756,99	370 756,99
1641	Emprunts en euros	1 025 664,18	350 256,99	350 256,99
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	42 600,00	20 500,00	20 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	1 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	168 315,00	168 315,00
27638	Créance Autres établissements publics	6 000,00	168 315,00	168 315,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses financières		1 103 264,18	565 071,99	565 071,99
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 632 868,58	2 389 996,86	2 389 996,86
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	83 377,66	63 377,66	63 377,66
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 377,66	3 377,66	3 377,66
13911	Etat et établissements nationaux	2 544,66	2 544,66	2 544,66
139151	Sub. transf cpté résult. GFP de rattach.	833,00	833,00	833,00
	Charges transférées (9)	80 000,00	60 000,00	60 000,00
2118	Autres terrains	20 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	40 000,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2152	Installations de voirie	0,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	5 801,03	5 801,03
2152	Installations de voirie	0,00	5 801,03	5 801,03
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		83 377,66	69 178,69	69 178,69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 716 246,24	2 459 175,55	2 459 175,55

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 448 424,45
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 907 600,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	276 651,86	22 375,00	22 375,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 540,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	17 243,27	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 901,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	40 710,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	36 705,20	22 375,00	22 375,00
1341	D.E.T.R., non transférable	83 233,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	9 319,39	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 681 499,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 681 499,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 958 150,86	22 375,00	22 375,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 061 219,93	1 107 383,71	1 107 383,71
10222	FCTVA	85 000,00	70 375,90	70 375,90
10226	Taxe d'aménagement	140 000,00	220 000,00	220 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	836 219,93	817 007,81	817 007,81
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 170,90	93 440,00	93 440,00
Total des recettes financières		1 072 390,83	1 200 823,71	1 200 823,71
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 030 541,69	1 223 198,71	1 223 198,71
021	Virement de la sect° de fonctionnement	303 636,00	120 211,00	120 211,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	155 162,64	192 092,82	192 092,82
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 369,00	1 369,00	1 369,00
28031	Frais d'études	145,00	17 955,40	17 955,40
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	7 400,00	7 400,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	12 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	12 000,00	12 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	13 038,00	13 038,00	13 038,00
28051	Concessions et droits similaires	3 767,85	8 800,01	8 800,01
28135	Installations générales, agencements, ...	438,00	706,80	706,80
281534	Réseaux d'électrification	488,40	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	268,80	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	23 110,45	23 115,49	23 115,49
281578	Autre matériel et outillage de voirie	17 807,54	16 514,96	16 514,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 832,71	20 190,11	20 190,11
28181	Installations générales, aménagt divers	617,00	5 659,56	5 659,56
28182	Matériel de transport	6 252,45	6 252,45	6 252,45
28183	Matériel de bureau et informatique	15 345,37	17 947,53	17 947,53
28184	Mobilier	12 240,10	12 608,55	12 608,55
28188	Autres immo. corporelles	1 330,97	4 423,96	4 423,96
4817	Pénalités de renégociation de la dette	24 111,00	24 111,00	24 111,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		458 798,64	312 303,82	312 303,82
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	5 801,03	5 801,03
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	5 801,03	5 801,03
TOTAL RECETTES D'ORDRE		458 798,64	318 104,85	318 104,85

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 489 340,33	1 541 303,56	1 541 303,56
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	438 175,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 035 521,44
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 015 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 057 (1)
LIBELLE : voirie et réseaux

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 063 627,40	a 6 150,60	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	92 808,73	5 070,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	92 031,19	5 070,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	777,54	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 040 711,22	1 080,60	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	11 186,10	480,60	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	99 527,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	680 237,43	600,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	65 645,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	37 607,38	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	3 115,85	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	53 062,92	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	13 768,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	46 682,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	28 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 930 107,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	39 771,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 890 336,43	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 150,60
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)
LIBELLE : ANCIENNES ECOLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : JARDINS PARTAGES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		78 126,07	a 0,00	1 875,00	b 1 875,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 126,07	0,00	1 875,00	1 875,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	78 126,07	0,00	1 875,00	1 875,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 875,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : RESTAURANTS SCOLAIRES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 373,58	a 0,00	6 000,00	b 6 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 373,58	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	19 373,58	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 000,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT ESPACES VERTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 053,65	a 0,00	12 800,00	b 12 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 053,65	0,00	12 800,00	12 800,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	11 729,85	0,00	12 800,00	12 800,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	3 323,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-12 800,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : COEUR DE VIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		119 812,14	a 474 837,54	380 851,64	b 380 851,64	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	114 394,14	77 841,42	315 050,43	315 050,43	0,00
2031	Frais d'études	108 402,32	77 841,42	315 050,43	315 050,43	0,00
2033	Frais d'insertion	5 991,82	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 418,00	391 195,09	65 801,21	65 801,21	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	231 586,35	55 801,21	55 801,21	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	159 608,74	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 801,03	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	5 801,03	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 126 250,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	126 250,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	56 250,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	70 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-729 439,18
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		111 109,61	a 169 142,57	576 498,43	b 576 498,43	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	78 908,76	167 856,00	370 198,43	370 198,43	0,00
2031	Frais d'études	73 894,65	167 856,00	367 142,57	367 142,57	0,00
2033	Frais d'insertion	5 014,11	0,00	3 055,86	3 055,86	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 200,85	1 286,57	206 300,00	206 300,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	3 817,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	25 508,62	274,87	1 300,00	1 300,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 011,70	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	658,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 215,55	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-745 641,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : BATIMENTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		350 051,37	a 0,00	25 700,00	b 25 700,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	88 170,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	88 170,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	261 881,37	0,00	20 700,00	20 700,00	0,00
21311	Hôtel de ville	137 040,45	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	32 705,09	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	62 370,60	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 609,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 140,52	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2184	Mobilier	12 626,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 326,40	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 7 750,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	7 750,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	7 750,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-17 950,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : MATERIEL ET MOBILIER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		46 486,03	a 2 752,80	60 000,20	b 60 000,20	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 752,80	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 752,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 486,03	0,00	60 000,20	60 000,20	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	60 000,20	60 000,20	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	27 143,64	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 296,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 036,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 009,37	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-62 753,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)
LIBELLE : INFORMATIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		87 241,63	a 2 080,00	36 000,00	b 36 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	49 613,04	2 080,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	44 003,04	2 080,00	30 000,00	30 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 628,59	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	858,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	36 770,59	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 20 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 080,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 57 (1)
LIBELLE : VOIRIE ET RESEAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		400 325,74	a 17 203,60	249 000,40	b 249 000,40	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	9 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	383 975,74	17 203,60	249 000,40	249 000,40	0,00
2111	Terrains nus	0,00	5 476,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	47 185,24	11 727,60	1 000,00	1 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	17 320,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	235 508,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	62 868,88	0,00	246 500,40	246 500,40	0,00
21534	Réseaux d'électrification	13 647,60	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 461,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	2 983,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-266 204,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 63 (1)
LIBELLE : ACQUISITION FONCIERES Y COMPRIS VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		21 527,12	a 2 736,00	42 036,00	b 42 036,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 393,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 393,12	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 134,00	2 736,00	42 036,00	42 036,00	0,00
2111	Terrains nus	2 454,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	12 680,00	2 736,00	42 036,00	42 036,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-44 772,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER URBAIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		735 062,24	a 13 993,70	10 700,30	b 10 700,30	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 292,01	13 993,70	10 700,30	10 700,30	0,00
2152	Installations de voirie	400,14	6 347,26	10 700,30	10 700,30	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14 324,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	1 997,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	7 646,44	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	569,97	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	717 770,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 313,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	701 457,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-24 694,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 78 (1)
LIBELLE : MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		175 730,54	a 0,00	7 090,00	b 7 090,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 730,54	0,00	7 090,00	7 090,00	0,00
21571	Matériel roulant	122 030,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 970,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	19 523,57	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	687,60	0,00	4 090,00	4 090,00	0,00
2182	Matériel de transport	27 563,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-7 090,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1)
LIBELLE : IMPASSE DES MESANGES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)
LIBELLE : PAE DES SOURCES VOIE ACCES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		151 765,71	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	151 765,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	151 765,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 90 (1)
LIBELLE : VIDEO SURVEILLANCE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 6 000,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	6 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-106 000,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1)
LIBELLE : ADAP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		21 915,01	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 915,01	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	14 850,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 068,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil, techniques	5 247,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	748,68	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 44 800,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	44 800,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	44 800,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	34 800,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1)
LIBELLE : MUR ESCALADE EXTENSION**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		42 031,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 031,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	42 031,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 93 (1)
LIBELLE : ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS RD 1201

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		121 810,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	121 810,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	121 810,28	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1)
LIBELLE : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 692,00	a 102 585,24	168 000,00	b 168 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 340,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 340,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 692,00	100 245,24	168 000,00	168 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	22 692,00	100 245,24	168 000,00	168 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 21 000,00	d 22 375,00
13	Subventions d'investissement	21 000,00	22 375,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	22 375,00
1341	D.E.T.R. non transférable	21 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-227 210,24
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)
LIBELLE : ECOLE ELEMENTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		114 432,05	a 628 627,78	71 372,22	b 71 372,22	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	59 106,07	35 693,16	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	57 570,74	35 693,16	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 535,33	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 325,98	592 934,62	71 372,22	71 372,22	0,00
21312	Bâtiments scolaires	22 504,80	515 064,50	71 372,22	71 372,22	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 729,93	74 496,53	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	14 718,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 106,69	3 373,59	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	7 265,96	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 150 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-550 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)
LIBELLE : AIRE DE JEUX ENFANTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 586,98	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 586,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	15 586,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 98 (1)
LIBELLE : ECOLE MATERNELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		38 847,23	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 847,23	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	29 985,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 278,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 99 (1)
LIBELLE : SIGNALIETIQUE CHEMINS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 950,85	a 2 616,32	5 000,68	b 5 000,68	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 950,85	2 616,32	5 000,68	5 000,68	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	12 057,65	2 552,72	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 893,20	63,60	5 000,68	5 000,68	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 18 875,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	18 875,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	18 875,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	11 258,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	0	943 769	108 753	641 430	9 667	5 000	0	0	0	2 198 982	0	3 907 600
	Dépenses réelles	0	943 769	108 753	641 430	9 667	5 000	0	0	0	2 129 803	0	3 838 421
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	020 Dépenses imprévues	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	0	390 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390 455
	18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	204 Subventions d'équipement versées	0	37 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 000
	21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	27 Autres immobilisations financières	0	166 315	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 315
	Opérations d'équipement	0	321 999	108 753	641 430	9 667	5 000	0	0	0	2 129 803	0	3 216 651
	057 voirie et réseaux	0	5 070	0	0	0	0	0	0	0	1 081	0	6 151
	100 ANCIENNES ECOLES	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
	103 JARDINS PARTAGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 875	0	1 875
	104 RESTAURANTS SCOLAIRES	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000
	13 CIMETIERE	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
	16 AMENAGEMENT ESPACES VERTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 800	0	12 800
	2001 COEUR DE VIE	0	237 873	0	0	0	0	0	0	0	617 816	0	855 689
	2002 BATIMENT ASSOCIATIF	0	3 056	0	0	7 587	0	0	0	0	734 999	0	745 641
	47 CULTUREL ET MUSICAL	0	13 000	0	0	0	5 000	0	0	0	7 700	0	25 700
	48 MATIEREL ET MOBILIER	0	0	2 753	0	0	0	0	0	0	60 000	0	62 753
	56 INFORMATIQUE	0	36 000	0	0	2 080	0	0	0	0	0	0	38 080
	57 VOIRIE ET RESEAUX	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	265 204	0	266 204

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
63	ACQUISITION FONCIERES Y	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 772	0	44 772
66	COMPRIS VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 694	0	24 694
78	SIGNALETIQUE ET MOBILIER URBAIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 090	0	7 090
	MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
83	IMPASSE DES MESANGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
88	PAE DES SOURCES VOIE ACCES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
90	VIDEO SURVEILLANCE	0	0	106 000	0	0	0	0	0	0	0	0	106 000
91	ADAP	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
92	MUR ESCALADE EXTENSION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
93	ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RD 1201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
94	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 585	0	270 585
95	ECOLE ELEMENTAIRE	0	0	0	626 430	0	0	0	0	0	73 570	0	700 000
98	ECOLE MATERNELLE	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000
99	SIGNALETIQUE CHEMINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 617	0	7 617
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 179	0	69 179
040	Opérations ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 378	0	63 378
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 801	0	5 801

RECETTES													
		0	1 558 090	2 859	170 076	7 092	3 285	0	889	0	237 189	0	1 979 479
Total recettes investissement		0	1 558 090	2 859	170 076	7 092	3 285	0	889	0	237 189	0	1 979 479
Recettes réelles		0	1 334 324	0	150 000	0	0	0	0	0	177 050	0	1 661 374
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations		0	93 440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 440
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	1 107 384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 107 384
13 Subventions d'investissement		0	133 500	0	150 000	0	0	0	0	0	177 050	0	460 550
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	223 766	2 858	20 076	7 092	3 285	0	889	0	60 139	0	318 105
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	120 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 211
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	103 555	2 858	20 076	7 092	3 285	0	889	0	54 338	0	192 093
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 801	0	5 801

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES													
		400	1 715 834	92 388	875 949	174 507	414 926	0	248 489	0	1 069 507	0	4 592 000
	Total dépenses de fonctionnement												
	Dépenses réelles	400	1 504 607	89 950	856 892	167 875	411 750	0	247 600	0	1 000 623	0	4 279 896
011	Charges à caractère général	400	222 047	11 100	353 562	48 525	165 180	0	0	0	280 293	0	1 081 107
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	500 170	78 850	493 330	94 350	6 870	0	247 600	0	7 18 830	0	2 140 000
014	Atténuations de produits	0	110 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 250
022	Dépenses imprévues	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
65	Autres charges de gestion courante	0	384 947	0	10 000	25 000	239 700	0	0	0	1 500	0	661 147
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	90 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 692
67	Charges exceptionnelles	0	46 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 501
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	211 227	2 438	19 057	6 632	3 176	0	889	0	68 884	0	312 304
023	Virement à la section d'investissement	0	120 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 211
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	91 016	2 438	19 057	6 632	3 176	0	889	0	68 884	0	192 093
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES													
		0	4 045 305	5 000	248 850	9 300	154 895	0	0	0	128 650	0	4 592 000
	Total recettes de fonctionnement												
	Recettes réelles	0	4 044 927	5 000	248 850	9 300	154 895	0	0	0	65 650	0	4 528 622
013	Atténuations de charges	0	11 500	0	19 000	0	0	0	0	0	7 500	0	38 000

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, vente	0	258 980	5 000	229 850	6 800	30 000	0	0	0	58 150	0	588 780
73	Impôts et taxes	0	3 519 286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 519 286
74	Dotations et participations	0	246 861	0	0	2 500	105 895	0	0	0	0	0	355 256
75	Autres produits de gestion courante	0	3 300	0	0	0	19 000	0	0	0	0	0	22 300
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	378	0	0	0	0	0	0	0	63 000	0	63 378
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	378	0	0	0	0	0	0	0	63 000	0	63 378
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	400.00	1 715 833.61	0.00	0.00	1 716 233.61
	Charges à caractère général	400.00	1 715 833.61	0.00	0.00	1 716 233.61
011	Charges de personnel, frais assimilés	400.00	222 047.14	0.00	0.00	222 447.14
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	500 170.00	0.00	0.00	500 170.00
014	Atténuations de produits	0.00	110 250.00	0.00	0.00	110 250.00
022	Dépenses imprévues	0.00	150 000.00	0.00	0.00	150 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	120 211.00	0.00	0.00	120 211.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	91 016.09	0.00	0.00	91 016.09
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	384 947.00	0.00	0.00	384 947.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	90 691.70	0.00	0.00	90 691.70
67	Charges exceptionnelles	0.00	46 500.68	0.00	0.00	46 500.68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser – reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0.00	4 045 305.34	0.00	0.00	4 045 305.34
	Atténuations de charges	0.00	4 045 305.34	0.00	0.00	4 045 305.34
013	Atténuations de charges	0.00	11 500.00	0.00	0.00	11 500.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	378.00	0.00	0.00	378.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	258 980.00	0.00	0.00	258 980.00
73	Impôts et taxes	0.00	3 519 286.00	0.00	0.00	3 519 286.00
74	Dotations et participations	0.00	246 861.34	0.00	0.00	246 861.34
75	Autres produits de gestion courante	0.00	3 300.00	0.00	0.00	3 300.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser – reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	SOLDE (2)	-400.00	2 329 471.73	0.00	0.00	2 329 071.73

(1)	Libellé	Sous-fonction 02			Sous-fonction 04				
	020 Administrat° générale municipalité	021 Assemblée locale	022 Administration municipale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. locales	026 Cimetières et pompes funéraires	041 Subvention globale	048 Autres act° de municipalité

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

DEPENSES (2)										
		1 641 834,50	0,00	0,00	63 729,11	0,00	0,00	10 270,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	1 641 834,50	0,00	0,00	63 729,11	0,00	0,00	10 270,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	190 937,14	0,00	0,00	20 840,00	0,00	0,00	10 270,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	458 310,00	0,00	0,00	41 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	110 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	120 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	89 986,98	0,00	0,00	1 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	384 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	90 691,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	46 500,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	4 022 805,34	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	236 480,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 519 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	246 861,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)										
	Restes à réaliser – reports	2 380 970,84	0,00	0,00	-51 229,11	0,00	0,00	-270,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé);

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	Charges à caractère général					
011		0,00	0,00	92 388,14	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	92 388,14	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	11 100,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	78 850,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	2 438,14	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	Atténuations de charges					
013		0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Rearrise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	-87 388,14	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé);

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	0,00	469 873,71	0,00	0,00	0,00	406 075,60	875 949,31
	Dépenses de l'exercice	0,00	469 873,71	0,00	0,00	0,00	406 075,60	875 949,31
011	Charges à caractère général	0,00	158 450,00	0,00	0,00	0,00	195 112,00	353 562,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	285 590,00	0,00	0,00	0,00	207 740,00	493 330,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	15 833,71	0,00	0,00	0,00	-3 223,60	19 057,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	231 850,00	248 850,00
	Recettes de l'exercice	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	231 850,00	248 850,00
	Atténuations de charges	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	19 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 850,00	229 850,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	-452 873,71	0,00	0,00	0,00	-174 225,60	-627 099,31
	SOLDE (2)	0,00	-452 873,71	0,00	0,00	0,00	-174 225,60	-627 099,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes	251 Hébergement et	252 Transports	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

						Scolaire			SERVICES
DEPENSES (2)									
		273 986,25	195 887,46			406 075,60	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	273 986,25	195 887,46			406 075,60	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	60 450,00	98 000,00			195 112,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	204 310,00	81 280,00			207 740,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 076,25	9 757,46			3 223,60	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 150,00	6 850,00			0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	17 000,00	0,00			231 850,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	17 000,00	0,00			231 850,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			2 000,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00			229 850,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-256 986,25	-195 887,46			-174 225,60	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	120 276,96	0,00	174 506,93
		0,00	0,00	120 276,96	0,00	174 506,93
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	21 265,00	0,00	48 525,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	92 950,00	0,00	94 350,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	6 067,96	0,00	6 637,93
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	6 800,00	0,00	9 300,00
		0,00	0,00	6 800,00	0,00	9 300,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	6 800,00	0,00	6 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	-113 476,96	0,00	-165 206,93
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-113 476,96	0,00	-165 206,93

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

	artistiques	spectacles					
DEPENSES (2)							
	0,00	0,00	0,00	120 276,96	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	120 276,96	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	21 265,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	92 950,00	0,00	0,00	0,00
Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	6 061,96	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00
Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)							
	0,00	0,00	0,00	-113 476,96	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A.1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	172 326,37	242 599,66	414 926,03
	Dépenses à caractère général	0,00	172 326,37	242 599,66	414 926,03
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	162 280,00	2 900,00	165 180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	6 870,00	0,00	6 870,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	3 176,37	0,00	3 176,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	239 699,66	239 699,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	49 000,00	105 895,00	154 895,00
	Atténuations de charges	0,00	49 000,00	105 895,00	154 895,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	105 895,00	105 895,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-123 326,37	-136 704,66	-260 031,03

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

							sportifs ou de loisir			
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
		125 848,37	500,00				41 180,00	4 798,00	242 599,66	0,00
011	Charges à caractère général	125 848,37	500,00				41 180,00	4 798,00	242 599,66	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 670,00	500,00				41 180,00	3 930,00	2 900,00	0,00
014	Atténuations de produits	6 870,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^e ordre transfert entre sections	2 308,37	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00				0,00	868,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00				0,00	0,00	238 699,66	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
		30 000,00	0,00				18 000,00	1 000,00	105 895,00	0,00
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00				18 000,00	1 000,00	105 895,00	0,00
042	Opérai ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	30 000,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00				0,00	0,00	105 895,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00				18 000,00	1 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-95 848,37	-500,00				-23 180,00	-3 798,00	-136 704,66	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A.1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	Interventions sociales		Total
		51 Santé	52 Interventions sociales	
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
012	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
656	Charges financières	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
043	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)			
		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

									handicapés		difficulté
DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice										
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice										
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)											
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A.1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	248 488,59	248 488,59
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	248 488,59	248 488,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	247 600,00	247 600,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	888,59	888,59
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	-248 488,59	-248 488,59

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reporte sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A.1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	272 422,08	795 585,31	1 500,00	1 069 507,39
	Charges à caractère général	272 422,08	795 585,31	1 500,00	1 069 507,39
011	Charges de personnel, frais assimilés	136 178,00	144 115,00	0,00	280 293,00
012	Atténuations de produits	126 930,00	591 900,00	0,00	718 830,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections	9 314,08	59 570,31	0,00	68 884,39
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	833,33	127 816,33	0,00	128 649,66
	Atténuations de charges	833,33	127 816,33	0,00	128 649,66
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	833,33	62 166,33	0,00	62 999,66
043	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	58 150,00	0,00	58 150,00
73	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-271 588,75	-667 768,98	-1 500,00	-940 857,73

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	191 822,08	0,00	0,00	0,00	80 600,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	191 822,08	0,00	0,00	0,00	80 600,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 578,00	0,00	0,00	0,00	80 600,00	0,00	0,00	0,00
		126 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 314,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	833,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		833,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	833,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		-190 988,75	0,00	0,00	0,00	-80 600,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voies	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act ^s spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	99 492,00	0,00	329 837,28	366 256,03	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	99 492,00	0,00	329 837,28	366 256,03	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 610,00	0,00	56 725,00	66 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		78 460,00	0,00	232 540,00	280 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^s ordre transfert entre sections	422,00	0,00	40 572,28	18 576,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^s ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	126 483,33	1 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	126 483,33	1 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^s ordre transfert entre sections	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^s ordre intérieur de la section	0,00	0,00	60 833,33	1 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	58 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-99 492,00	0,00	-203 353,95	-364 923,03	0,00	0,00	-1 500,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A.1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002.

apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act* européen,	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	943 769,00	0,00	0,00	943 769,00
010	Stocks	0,00	846 178,28	0,00	0,00	846 178,28
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transféré entre sections	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	370 756,99	0,00	0,00	370 756,99
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	168 315,00	0,00	0,00	168 315,00
	Opérations d'équipement	0,00	244 106,29	0,00	0,00	244 106,29
057	voirie et reseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
100	ANCIENNES ECOLES	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
13	CIMETIERE	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2001	COEUR DE VIE	0,00	165 050,43	0,00	0,00	165 050,43
2002	BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL	0,00	3 055,86	0,00	0,00	3 055,86
47	BATIMENTS	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
56	INFORMATIQUE	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
57	VOIRIE ET RESEaux	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
91	ADAP	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	97 590,72	0,00	0,00	97 590,72
	RECETTES (2)	0,00	4 593 611,20	0,00	0,00	4 593 611,20

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	Recettes de l'exercice	0,00	1 424 589,76	0,00	0,00	1 424 589,76
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	120 211,00	0,00	0,00	120 211,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	93 440,00	0,00	0,00	93 440,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	103 555,05	0,00	0,00	103 555,05
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 107 383,71	0,00	0,00	1 107 383,71
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	3 169 021,44	0,00	0,00	3 169 021,44
SOLDE (2)		0,00	3 649 842,20	0,00	0,00	3 649 842,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collective	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	937 769,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	840 176,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
16	Emprunts et dettes assimilées	370 756,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	168 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	238 106,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	
057	voirie et réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
100	ANCIENNES ECOLES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	CIMETIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	
2001	COEUR DE VIE	165 050,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2002	BATIMENT ASSOCIATIF	3 055,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CULTUREL ET MUSICAL										
47	BATIMENTS	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
56	INFORMATIQUE	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
57	VOIRIE ET RESEAUX	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
91	ADAP	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	97 590,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	4 592 562,09	0,00	0,00	1 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	1 423 560,65	0,00	0,00	1 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	120 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	93 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	102 525,94	0,00	0,00	1 029,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 107 383,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		3 169 021,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		3 654 813,09	0,00	0,00	1 029,11	0,00	0,00	-6 000,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	108 752,80	0,00	108 752,80
	Dépenses de l'exercice	100 000,00	0,00	100 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	100 000,00	0,00	100 000,00
48	MATERIEL ET MOBILIER	0,00	0,00	0,00
90	VIDEO SURVEILLANCE	100 000,00	0,00	100 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	8 752,80	0,00	8 752,80
	RECETTES (2)	2 858,14	0,00	2 858,14
	Recettes de l'exercice	2 858,14	0,00	2 858,14
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 858,14	0,00	2 858,14
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				0,00
Restes à réaliser - reports				0,00
SOLDE (2)				-105 894,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	108 752,80	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement				100 000,00	0,00	0,00
48	MATERIEL MOBILIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	VIDEO SURVEILLANCE	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	8 752,80	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	2 858,14	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	2 858,14	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	2 858,14	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	-105 894,66	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-105 894,66	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	631 429,80	0,00	0,00	0,00	10 000,00	641 429,80
010	Stocks	0,00	76 372,22	0,00	0,00	0,00	10 000,00	86 372,22
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	76 372,22	0,00	0,00	0,00	10 000,00	86 372,22
104	RESTAURANTS SCOLAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
47	BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	71 372,22	0,00	0,00	0,00	0,00	71 372,22
98	ECOLE MATERNELLE	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	555 057,58	0,00	0,00	0,00	0,00	555 057,58
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	167 013,71	0,00	0,00	0,00	3 062,60	170 076,31
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	17 013,71	0,00	0,00	0,00	3 062,60	20 076,31
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	-464 416,09	0,00	0,00	0,00	-6 937,40	-471 353,49
SOLDE (2)								

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
DEPENSES (2)											
Dépenses de l'exercice											
010	Stocks	5 000,00	626 429,80	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	71 372,22	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	5 000,00	71 372,22	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	RESTAURANTS SCOLAIRES	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	71 372,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
98	ECOLE MATERNELLE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	555 057,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	6 267,25	160 746,46	0,00	3 062,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	6 267,25	10 746,46	0,00	3 062,60	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 267,25	10 746,46	0,00	3 062,60	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	1 267,25	-465 683,34	0,00	-6 937,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	9 666,57	0,00	9 666,57
010	Stocks	0,00	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
2002	BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL	0,00	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
56	INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	3 366,57	0,00	3 366,57
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	6 325,96	0,00	6 325,96
010	Stocks	0,00	0,00	6 325,96	0,00	6 325,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	6 325,96	0,00	6 325,96
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-3 340,61	0,00	-2 575,04

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				324 Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324		
DEPENSES (2)											
Dépenses de l'exercice											
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	9 666,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	
2002	BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	
56	INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	3 366,57	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 325,96	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 325,96	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	6 325,96	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 340,61	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 340,61	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement				5 000,00
47	BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	5 000,00
92	MUR ESCALADE EXTENSION	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	3 285,37	0,00	3 285,37
		0,00	3 285,37	0,00	3 285,37
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	3 285,37	0,00	3 285,37
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs		41 Sports	42 Jeunesse	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	3 285,37	0,00	0,00	-1 714,63

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
92	MUR ESCALADE EXTENSION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	2 308,37	0,00	0,00	109,00	868,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	2 308,37	0,00	0,00	109,00	868,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	2 308,37	0,00	0,00	109,00	868,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison . affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	2 308,37	0,00	0,00	109,00	868,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté		
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1,2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	888,59	888,59
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	888,59	888,59
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	888,59	888,59
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	888,59	888,59

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	332 918,77	1 866 063,06	0,00	2 198 981,83
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	833,33	62 544,33	0,00	63 377,66
041	Opérations patrimoniales	0,00	5 801,03	0,00	5 801,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison . affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	229 500,20	1 116 646,16	0,00	1 346 146,36
057	voirie et réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
103	JARDINS PARTAGES	0,00	1 875,00	0,00	1 875,00
16	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	0,00	12 800,00	0,00	12 800,00
2001	COEUR DE VIE	0,00	215 801,21	0,00	215 801,21
2002	BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL	0,00	567 142,57	0,00	567 142,57
47	BATIMENTS	0,00	7 700,00	0,00	7 700,00
48	MATERIEL ET MOBILIER	60 000,20	0,00	0,00	60 000,20
57	VOIRIE ET RESEAUX	1 500,00	246 500,40	0,00	248 000,40
63	ACQUISITION FONCIERES Y COMPRIS VOIRIE	0,00	42 036,00	0,00	42 036,00
66	SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER URBAIN	0,00	10 700,30	0,00	10 700,30
78	MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES	0,00	7 090,00	0,00	7 090,00
83	IMPASSE DES MESANGES	0,00	0,00	0,00	0,00
88	PAE DES SOURCES VOIE ACCES	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
91	ADAP	0,00	0,00	0,00	0,00
93	ENFOUSSEMENT RESEAUX SECS RD 1201	0,00	0,00	0,00	0,00
94	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	168 000,00	0,00	0,00	168 000,00
95	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00
99	SIGNALÉTIQUE CHEMINS	0,00	5 000,68	0,00	5 000,68
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		102 585,24	681 071,54	0,00	783 656,78
RECETTES (2)		52 689,08	184 499,78	0,00	237 188,86
Recettes de l'exercice		31 689,08	50 824,78	0,00	82 513,86
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	9 314,08	45 023,75	0,00	54 337,83
041	Opérations patrimoniales	0,00	5 801,03	0,00	5 801,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 375,00	0,00	0,00	22 375,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		21 000,00	133 675,00	0,00	154 675,00
Restes à réaliser – reports		-280 229,69	-1 681 563,28	0,00	-1 961 792,97
SOLDE (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propriété urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice		60 833,53	0,00	0,00	0,00	272 085,24	0,00	0,00
010	Stocks	60 833,53	0,00	0,00	0,00	169 500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	833,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	60 000,20	0,00	0,00	0,00	169 500,00	0,00	0,00	0,00
057	voirie et réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	JARDINS PARTAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	COEUR DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	MATERIEL ET MOBILIER	60 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57	VOIRIE ET RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
63	ACQUISITION FONCIERES Y COMPRIS VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	SIGNALETIQUE ET MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83	IMPASSE DES MESANGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
88	PAE DES SOURCES VOIE ACCES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	ADAP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS RD 1201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00
95	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99	SIGNALETIQUE CHEMINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	102 585,24	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	9 314,08	0,00	0,00	0,00	43 375,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	9 314,08	0,00	0,00	0,00	22 375,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	9 314,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 375,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propriété urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-51 519,45	0,00	0,00	0,00	-228 710,24	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82										Sous fonction 83		
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel				
	DEPENSES (2)	813 568,77	0,00	711 930,73	340 563,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	572 142,57	0,00	503 871,74	108 977,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	30 833,33	31 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 801,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	572 142,57	0,00	467 237,38	77 286,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
057	voirie et réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
103	JARDINS PARTAGES	0,00	0,00	0,00	1 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	0,00	0,00	0,00	12 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2001	COEUR DE VIE	0,00	0,00	160 000,00	55 801,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2002	BATIMENT ASSOCIATIF CULTUREL ET MUSICAL	567 142,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
47	BATIMENTS	5 000,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
48	MATERIEL ET MOBILIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
57	VOIRIE ET RESEAUX	0,00	0,00	246 500,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63	ACQUISITION FONCIERES Y COMPRIS VOIRIE	0,00	0,00	42 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	10 700,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES	0,00	0,00	3 000,00	4 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
83	IMPASSE DES MESANGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
88	PAE DES SOURCES VOIE ACCES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
91	ADAP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93	ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94	RD 1201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
95	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
99	ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SIGNALÉTIQUE CHEMINS	0,00	0,00	5 000,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	241 426,20	0,00	208 058,99	231 566,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	45 222,00	0,00	120 559,75	18 718,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	422,00	0,00	31 684,75	18 718,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	422,00	0,00	25 883,72	18 718,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 801,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	44 800,00	0,00	88 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-768 346,77	0,00	-591 370,98	-321 845,53	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 025 374,45									
1641 Emprunts en euros (total)					6 025 374,45									
00002410452	Entreprise CREDIT AGRICOLE	20/05/2022		01/12/2022	1 681 499,00	F		1,620	1,630		T	X Echéance constante	O	A-1
BP 07104414	SA BANQUE POPULAIRE DES ALPES	02/09/2011		01/06/2015	450 000,00	F		3,720	3,227		T	X Echéance constante		A-1
BP 07104415	SA BANQUE POPULAIRE DES ALPES	02/01/2012		02/01/2012	650 000,00	F		4,110	3,400		A	X Echéance constante		A-1
CA 20877201	Entreprise CREDIT AGRICOLE	30/08/2005		30/11/2005	250 000,00	F		3,650	3,700		T	X Echéance constante		A-1
CA00016305701	Entreprise CREDIT AGRICOLE	22/11/2019		23/11/2019	101 116,08	R		0,000	0,000		T	X Echéance constante		A-1
CAF133	CAF DE LA SAVOIE	03/08/2012		03/12/2013	200 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
MON529430EUR0530796001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/11/2019		01/03/2020	2 692 759,37	F		2,000	2,017		T	X Echéance constante	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					6 025 374,45										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 546 312,31				350 251,35	90 691,70	0,00	19 279,16	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 546 312,31				350 251,35	90 691,70	0,00	19 279,16	
00002410452		0,00	A-1	1 663 659,68	19,67	F	1,630	72 083,11	26 514,85	0,00	2 148,63	
BP 07104414		0,00	A-1	145 363,85	5,17	F	3,227	34 348,05	4 932,07	0,00	344,15	
BP 07104415		0,00	A-1	357 297,42	8,00	F	3,400	33 610,24	14 684,92	0,00	13 266,59	
CA 20877201		0,00	A-1	46 026,55	2,58	F	3,700	16 207,33	1 459,79	0,00	100,56	
CA00016305701		0,00	A-1	50 627,20	3,33	R	0,000	15 535,04	0,00	0,00	0,00	
CAF133		0,00	A-1	66 666,70	4,92	F	0,000	13 333,33	0,00	0,00	0,00	
MON529430EUR0530796001		0,00	A-1	2 216 671,01	11,92	F	2,017	165 134,25	43 100,07	0,00	3 419,23	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 546 312,31				350 251,35	90 691,70	0,00	0,00	19 279,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux, après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 546 312,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	Avant opération de couverture
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	11-12-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204 subvention d'équipement	5	26/10/2006
L	203 frais d'étude non suivis de réalisation	5	13/12/2013
L	2033 frais d'insertion non suivi de réalisation	5	13/12/2013
L	2121 aménagement de terrains	15	13/12/2013
L	21571 Matériel roulant - Voirie	12	13/12/2013
L	21571 camion et véhicule industriel	12	13/12/2013
L	2158 bâtiments légers-abri	10	13/12/2013
L	2158 équipement garage et atelier	10	13/12/2013
L	2182 Matériel de transport	8	13/12/2013
L	2182 voitures	8	13/12/2013
L	2183 matériel informatique	5	13/12/2013
L	2184 Mobilier	10	13/12/2013
L	2188 appareil de levage ascenseurs	30	13/12/2013
L	2188 Autres immobilisations corporelles	15	13/12/2013
L	2188 coffre fort	30	13/12/2013
L	2188 équipement de cuisine	10	13/12/2013
L	2188 équipements sportifs	15	13/12/2013
L	2188 installations et appareils de chauffage	15	13/12/2013
L	2188 matériel	10	13/12/2013
L	2031 Frais d'études	5	04/01/2020
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	11/12/2020
L	2032 Frais de recherche et de développement	10	11/12/2020
L	2033 Frais d'insertion	5	11/12/2020
L	204 subvention d'équipement	5	11/12/2020
L	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	20414* Communes - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi.versées aux org. Publi	5	11/12/2020
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. d'équipement versées aux org. P	5	11/12/2020
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	11/12/2020
L	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	5	11/12/2020
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	5	11/12/2020
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	11/12/2020
L	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	5	11/12/2020
L	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	5	11/12/2020
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	11/12/2020
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	11/12/2020
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	11/12/2020
L	2114 Terrains de gisement	20	11/12/2020
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	11/12/2020
L	2132 Immeubles de rapport	30	11/12/2020
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	10	11/12/2020

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5	11/12/2020
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	11/12/2020
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	11/12/2020
L	21721 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	11/12/2020
L	21732 Immeubles de rapport	30	11/12/2020
L	21738 Autres constructions	10	11/12/2020
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	11/12/2020
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	11/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		400 134,65	400 134,65
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		370 756,99	370 756,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 256,99	350 256,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	20 500,00	20 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		29 377,66	29 377,66
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	6 000,00	6 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 377,66	3 377,66
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	400 134,65	1 448 424,45	0,00	1 848 559,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		696 119,72	III 696 119,72
Ressources propres externes de l'année (a)		290 375,90	290 375,90
10222	FCTVA	70 375,90	70 375,90
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	220 000,00	220 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		405 743,82	405 743,82
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 369,00	1 369,00
28031	Frais d'études	17 955,40	17 955,40
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	7 400,00	7 400,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 000,00	12 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	13 038,00	13 038,00
28051	Concessions et droits similaires	8 800,01	8 800,01
28135	Installations générales, agencements, ..	706,80	706,80
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	23 115,49	23 115,49
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 514,96	16 514,96
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 190,11	20 190,11
28181	Installations générales, aménagt divers	5 659,56	5 659,56
28182	Matériel de transport	6 252,45	6 252,45
28183	Matériel de bureau et informatique	17 947,53	17 947,53
28184	Mobilier	12 608,55	12 608,55
28188	Autres immo. corporelles	4 423,96	4 423,96
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	24 111,00	24 111,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	93 440,00	93 440,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	120 211,00	120 211,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	696 119,72	438 175,00	3 035 521,44	817 007,81	4 986 823,97

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 848 559,10
Ressources propres disponibles	IV	4 986 823,97
Solde	V = IV - II (6)	3 138 264,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					270 453,47	270 453,47										3 115,75	0,00	
COMMUNE DE GREY SUR AIX	2015	F	15 LOGEMENTS LOCATIFS ROUTE DES BAUGES VAL SIERROZ	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	18 424,50	18 424,50	32,58	A	F	0,550		F	0,550	-		101,33	0,00	
COMMUNE DE GREY SUR AIX	2015	F	15 LOGEMENTS LOCATIFS ROUTE DES BAUGES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	48 496,50	48 496,50	32,58	A	F	0,550		F	0,550	-		266,73	0,00	
COMMUNE DE GREY SUR AIX	2016	F	21 LOGEMENTS OPAC BOVARDON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	203 532,47	203 532,47	42,83	A	F	1,350		F	1,350	-		2 747,69	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					12 562 877,29	7 628 082,07										229 742,24	435 352,08	
HALPADES	2013	X Echéance constante	LOGEMENTS LES TRIOLETS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	108 985,91	106 218,78	40,67	A	F	2,850		F	2,850	-		3 027,24	332,56	

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2013	X Echéance constante	LOGEMENTS LES TRIOLETS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	230 460,00	213 386,15	30,67	A	F	2,850		F	2,850	-		6 080,94	2 148,42	
OPAC DE LA SAVOIE	1998	X Echéance constante	LOGEMENT RUELLE DE LA CHEVRET	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	62 305,43	26 134,63	9,42	A	F	3,800		F	3,800	*		993,12	2 289,01	
OPAC DE LA SAVOIE	2003	X Echéance progressive	IMMEUBLES LA GUICHARDE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 075 813,76	331 469,44	1,33	A	F	3,440		F	3,440	*		11 402,55	134 142,73	
OPAC DE LA SAVOIE	2008	X Echéance progressive	IMMEUBLE SARRAZ	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 467 195,01	949 257,89	5,00	A	F	4,050		F	4,050	*		38 444,94	143 241,38	
OPAC DE LA SAVOIE	2001	P	OPERATION CHEZ LES PUGEATS 39 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	167 693,32	76 775,57	11,92	A	F	3,800		F	3,800	*		2 917,47	4 906,00	
OPAC DE LA SAVOIE	2001	P	36 LOGEMENTS CHEZ LES PUGEATS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 162 949,86	1 223 272,18	11,92	A	F	4,300		F	4,300	*		52 600,70	63 278,75	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	LOGEMENTS LOCATIFS SOUS LA TOUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	682 982,00	611 270,60	28,50	A	F	2,850		F	2,850	*		17 421,21	7 689,04	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	LOGEMENTS LOCATIFS SOUS LA TOUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	144 188,00	127 207,87	38,50	A	F	2,850		F	2,850	*		3 625,42	1 819,96	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	LOGEMENTS LOCATIFS SOUS LA TOUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	87 207,00	76 937,22	38,50	A	F	2,850		F	2,850	*		2 192,71	1 100,73	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	LOGEMENTS LOCATIFS SOUS LA TOUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	17 891,00	15 346,33	38,50	A	F	2,050		F	2,050	*		314,60	260,75	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	16 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	296 094,00	253 541,78	30,58	A	F	2,650		F	2,650	*		6 718,86	5 376,31	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	16 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	225 320,00	208 685,50	40,58	A	F	2,850		F	2,850	*		5 947,54	2 236,69	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	16 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	56 181,00	45 902,73	28,58	A	F	1,850		F	1,850	*		849,20	1 222,59	

COMMUNE DE GRESY SUR AIX - BUDGET COMMUNAL - BP - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital	
OPAC DE LA SAVOIE	2011	X Echéance constante	16 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	53 496,00	47 399,76	40,58	A	F		2,050		F		2,050			971,70	748,66
OPAC DE LA SAVOIE	2013	X Echéance constante	FOYER LA FOUGERE 44 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 555 292,00	2 266 604,45	32,50	A	F		2,350		F		2,350			53 265,20	45 973,39
OPAC DE LA SAVOIE	2013	F	FOYER LA FOUGERE 44 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	219 052,00	219 052,00	42,50	A	F		2,350		F		2,350			5 147,72	0,00
OPAC DE LA SAVOIE	2013	X Echéance constante	24 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	427 896,00	378 590,62	32,58	A	F		2,350		F		2,350			8 896,88	7 721,10
OPAC DE LA SAVOIE	2013	X Echéance constante	24 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	350 362,00	322 172,04	42,58	A	F		2,350		F		2,350			7 571,04	4 414,48
OPAC DE LA SAVOIE	2013	X Echéance constante	24 LOGEMENTS LOCATIFS PRE ROUGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	171 513,00	128 876,33	18,58	A	F		1,050		F		1,050			1 353,20	6 469,51
TOTAL GENERAL					12 833 330,76	7 898 535,54												232 857,99	435 352,08

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 528 622,34
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	040	subvention annuelle ref 040	LES SENTIERS DE GRESY SUR AIX	Association	347,50
6574	011	subvention 011	Association AMIS DES BETES	Autre personne de droit privé	600,00
6574	012	subvention 012	Association COMITE DES FETES	Association	2 500,00
6574	014	subvention 014	Comité FNACA	Association	380,00
6574	015	subvention 015	Association SOUVENIR FRANCAIS	Association	70,00
6574	017	subvention 017	AMICALE DU SIERROZ	Association	400,00
6574	037	SUBVENTION ANNUELLE	FC CHAMBOTTE	Association	284,00
6574	019	subvention 019	Association ANANDA YOGA	Association	361,00
6574	020	subvention020	Association TENNIS CLUB	Association	662,00
6574	021	subvention 021	Association GRESY CREATIF	Association	263,50
6574	022	subvention022	Association LOISIRS COULEURS	Association	310,00
6574	024	subvention024	Association ENSEMBLE VOCAL TERPSICHORE	Association	279,50
6574	025	subvention 025	Association GRESY DANSE	Association	474,50
6574	026	subvention 026	Association COUP DE THEATRE	Association	362,00
6574	027	subvention 027	Association CLUB CYCLO DE GRESY	Autre personne de droit privé	385,50
6574	029	subvention 029	Association AMICALE PARENTS D ELEVES	Autre personne de droit privé	400,00
6574	030	subvention 030	Association ROC ET VERTIGE	Association	709,00
6574	032	subvention 032	Association AU COEUR DES GORGES DU SIERROZ	Association	434,50
6574	033	subvention 033	Association SAMOURAI73 KARATE	Association	158,50
6574	034	subvention 034	Association ASSOCIATION CANTONALE DE PARTENARIAT INTERNATIONAL	Association	300,00
6574	035	subvention 035	Association SPORT COOP ANIMAT ECOLE GRESY/AIX	Association	6 850,00
6574	036	subvention 036	ATELIER DES ARTS ECOLE (école de musique)	Association	9 833,00
6574	038	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	3 150,00
6574	039	subvention	Association AMI LAC	Association	700,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX – TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/11/2022

GRADES OU EMPLOIS	CAT	Ancien effectif	Dont TNC	Nouvel effectif	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE		14		14	
Attaché principal	A	1		1	
Attaché	A	0		0	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2		2	
Rédacteur	B	3	1	3	1
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	4	1	4	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1		1	
Adjoint administratif	C	3	0	3	
FILIERE TECHNIQUE		27		29	
Ingénieur	A	1		1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Technicien	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	4	1	4	1
Agent de maîtrise	C	5	2	5	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	2	2
Adjoint technique principal 2^{ème} classe	C	2		4	2
Adjoint technique	C	11	3	11	3
FILIERE SOCIALE		6		6	
ATSEM.Principal de 1 ^{ère} classe	C	5	1	5	1
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	1		1	
FILIERE CULTURELLE		4		4	
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	B	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	0		0	
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	B	2		2	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		1		1	
Gardien-Brigadier de police municipale	C	0		0	
Brigadier-chef principal	C	1		1	
Total général		52		54	

Personnel mis à disposition du CCAS

GRADES OU EMPLOIS	CAT	Ancien effectif	Dont TNC	Nouvel effectif	Dont TNC
FILIERE MEDICO SOCIALE		4		5	
Infirmière en soins généraux classe normale	A	0		0	
Infirmière en soins généraux de classe sup.	A	1		1	
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	2		2	
Puériculture hors classe	A	0		1	
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	1		1	
FILIERE ANIMATION		2		2	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1		1	

Adjoint d'animation principal de 2ème
classe

C

0

0

Adjoint d'animation

C

1

1

Total général

6

7

Emplois non permanents

FILIERE TECHNIQUE

3

3

Adjoint technique

C

3

3

0

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	ACTION SOCIALE		-	26730141400012		Non

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	7 315 000,00	8,92	33,26	0,00	2 432 969,00	8,92
TFPNB	40 400,00	6,88	88,95	0,00	35 936,00	6,88
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	356 829,00	7,10	11,50	0,00	41 035,00	11,30
TOTAL	7 712 229,00	14,19			2 509 940,00	10,70

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Gresy-Sur-Aix, le 24/03/2023
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire,
A Gresy-Sur-Aix, le 24 Mars 2023.

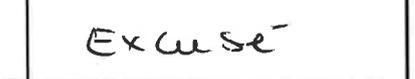
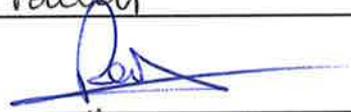
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 26
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 17/03/2023

ARNAULT Chantal, conseillère municipale	
BERLENGUER Eric, conseiller municipal	
BLANC Zélie, 5ème adjointe	
BOMPAS Anne-Laure, conseillère municipale déléguée	
BONNEFOY Patrice, conseiller municipal délégué	
CHARPENTIER Jean-Luc, 8ème adjoint	
CHOULET Florian, conseiller municipal	
CICCARONE Gino, conseiller municipal	
DARBON Lionel, conseiller municipal	
DELOCHE Magalie, conseillère municipale	50
DURAND Marie-Madeleine, conseillère municipale déléguée	114
FRIZON Patrick, 4ème adjoint	
JALABERT Laurence, conseillère municipale	

ARRETE ET SIGNATURES

LODIER Serge, conseiller municipal délégué	
MAITRE Florian, Maire	
MAZZOLENI Estelle, 3ème adjointe	
MONBEIG Corinne, conseillère municipale déléguée	
PALIN Hervé, conseiller municipal délégué	Excuse
PIGNIER Colette, 1ère adjointe	
PISTONE Anne-Marie, conseillère municipale	Poussi
POURCHASSE Patrick, 2ème adjoint	
REUSS Matthias, conseiller municipal	Poussi
REY Eric, 6ème adjoint	
REYNAERT Manuel, conseiller municipal	
TREMBLAY Malika, conseillère municipale	
TROQUIER GILLI Chrystel, 7ème adjointe	
VIRET Antoinetta, conseillère municipale	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Gresy-Sur-Aix, le



Annule la délibération 2023-26,
suite à erreur matérielle

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-26-1 : Vote du budget

La présentation jointe du budget primitif 2023 fait état des sections d'investissement et de fonctionnement présentées par nature, chapitre et fonction, et des annexes réglementaires.

Lors de sa séance du 24 février 2023, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour 2023, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	875 950,00	0,00	1 081 107,14	0,00	1 081 107,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 080 000,00	0,00	2 140 000,00	0,00	2 140 000,00
014	Atténuations de produits	89 000,00	0,00	110 250,00	0,00	110 250,00
65	Autres charges de gestion courante	569 000,00	0,00	661 146,66	0,00	661 146,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 613 950,00	0,00	3 992 503,80	0,00	3 992 503,80
66	Charges financières	108 920,36	0,00	90 691,70	0,00	90 691,70
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	46 500,68	0,00	46 500,68
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 824 370,36	0,00	4 279 696,18	0,00	4 279 696,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	303 636,00		120 211,00	0,00	120 211,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	155 162,64		192 092,82	0,00	192 092,82
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		458 798,64		312 303,82	0,00	312 303,82
TOTAL		4 283 169,00	0,00	4 592 000,00	0,00	4 592 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	27 000,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	544 000,34	0,00	588 780,00	0,00	588 780,00
73	Impôts et taxes	3 252 286,00	0,00	3 519 286,00	0,00	3 519 286,00
74	Dotations et participations	356 895,00	0,00	355 256,34	0,00	355 256,34
75	Autres produits de gestion courante	10 110,00	0,00	22 300,00	0,00	22 300,00
Total des recettes de gestion courante		4 190 291,34	0,00	4 523 622,34	0,00	4 523 622,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 199 791,34	0,00	4 528 622,34	0,00	4 528 622,34
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	83 377,66		63 377,66	0,00	63 377,66
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		83 377,66		63 377,66	0,00	63 377,66
TOTAL		4 283 169,00	0,00	4 592 000,00	0,00	4 592 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 592 000,00
------------------------------------------------------	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 529 604,40	1 428 726,15	1 787 924,87	0,00	3 216 651,02
	Total des dépenses d'équipement	2 529 604,40	1 428 726,15	1 824 924,87	0,00	3 253 651,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 068 264,18	19 698,30	370 756,99	0,00	390 455,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	168 315,00	0,00	168 315,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	1 103 264,18	19 698,30	565 071,99	0,00	584 770,29
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 632 868,58	1 448 424,45	2 389 996,86	0,00	3 838 421,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	83 377,66		63 377,66	0,00	63 377,66
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		5 801,03	0,00	5 801,03
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	83 377,66		69 178,69	0,00	69 178,69
	TOTAL	3 716 246,24	1 448 424,45	2 459 175,55	0,00	3 907 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 907 600,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	276 651,86	438 175,00	22 375,00	0,00	460 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 681 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 958 150,86	438 175,00	22 375,00	0,00	460 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	225 000,00	0,00	290 375,90	0,00	290 375,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	836 219,93	0,00	817 007,81	0,00	817 007,81
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	11 170,90	0,00	93 440,00	0,00	93 440,00
	Total des recettes financières	1 072 390,83	0,00	1 200 823,71	0,00	1 200 823,71
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 030 541,69	438 175,00	1 223 198,71	0,00	1 661 373,71
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	303 636,00		120 211,00	0,00	120 211,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	155 162,64		192 092,82	0,00	192 092,82
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		5 801,03	0,00	5 801,03

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	458 798,64		318 104,86	0,00	318 104,86
	TOTAL	3 489 340,33	438 175,00	1 541 303,56	0,00	1 979 478,56
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					3 035 521,44
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					5 015 000,00

Liste des opérations d'investissement :

Thème	Objet	RAR 2022	BP	BP+RAR
POLICE	Équipements protection police municipale	2 753		2 753
CULTURE ANIMATION	Aménagements bibliothèque transitoire	1 287	125	1 412
	Bâtiment Tiers lieu	167 856	571 374	739 230
ECOLES	Restructuration école élémentaire	628 628	66 372	695 000
ENVIRONNEMENT	Modernisation éclairage public	102 585	168 000	270 585
	Jardins Partagés		1 875	1 875
	Décharge Hameau BOGEY étude	5 070		5 070
	Arceaux vélos	7 645		7 645
	Équipement panneaux de voirie	6 347		6 347
FONCIER	Acquisitions et chemins ruraux	2 736	42 036	44 772
INFORMATIQUE	Renouvellement e- grésy		30 000	30 000
	Logiciel bibliothèque	2 080		2 080
POLICE	Vidéoprotection	6 000	100 000	106 000
PROJETS STRUCTURANTS	Cœur de vie	69 750	380 704	450 454
	Place Paulette Besson	405 087	147	405 234
ENVELOPPES RECURRENTES	CIMETIERE Travaux d'aménagement		6 000	6 000
	CULTURE Acquisition de livres et équipement		5 000	5 000
	ENFANCE ACEJ Travaux et équipements divers		10 000	10 000
	NUMERIQUE Equipement des services		6 000	6 000
	SCOLAIRE Equipements des écoles		10 000	10 000
	SENTIERS Travaux d'aménagement		5 000	5 000
	SERVICES TECHNIQUES travaux et équipements divers de voirie, espaces verts et batiments		225 290	225 290
RESTAURANTS SCOLAIRES	Logiciel informatique Équipements matériels (four, lave-vaisselle) et		10 000	10 000
SIGNALÉTIQUE	Panneaux chemin historique	2 617		2 617
VOIRIES ET RESEAUX	Sécurisation Chevret (dont mission géomètre et assistance foncière)	18 284	150 000	168 284

Vu la délibération du 24/02/2023 relatives aux orientations budgétaires pour 2023,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif synthétisé ci-dessus et présenté en pièce jointe par nature, assortie d'une présentation fonctionnelle.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 28 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-27 : Autorisation de programme – Tiers Lieu

L'évolution connue et prévisionnelle de la commune au plan démographique et socio-économique a conduit la nouvelle équipe municipale à définir une politique culturelle et d'animation structurante en 2021. L'étude mandatée auprès du groupement EPIDOTE / DECALOG a permis de programmer et cadrer cette politique à travers trois ambitions :

1. Répondre aux besoins essentiels de la commune.
2. Satisfaire les besoins de la commune avec un haut niveau de service.
3. Elargir l'offre culturelle et associative sur la commune.

Ces ambitions se traduisent notamment par :

- une feuille de route fixant les objectifs politiques en actions à réaliser à court, moyen et long terme, validée par son comité de pilotage et retenue par la municipalité,
- la création d'un bâtiment multifonctionnel, « tiers lieu » associatif et culturel, lieu de vivre ensemble, de culture, et d'expérimentation (sociale, culturelle, artistique).

Aussi, positionné dans le cadre du futur de cœur de vie de la Sarraz, ce projet de tiers lieu vient concrétiser et incarner une politique culturelle et d'animation volontariste. Il s'articule pleinement à la politique communale visant un développement socio-économique et urbanistique équilibré.

L'opération porte donc sur la construction neuve d'un équipement public multifonctions regroupant :

- une médiathèque nouvelle génération,
- un pôle associatif (salles associatives et de conférences, espaces de stockage, salle de réunion...),
- un pôle de création musique et image (espaces de pratique, studios d'enregistrement, ...),
- des espaces d'accueil communs, un lieu de vie, salle d'exposition et un espace d'action culturelle.

Le projet totalise 1 288 m² répartis entre un rez-de-chaussée et un R+1 partiel. Le bâtiment s'insérera dans le nouveau cœur de vie de la Sarraz, à l'interface entre le futur parvis, les nouveaux îlots de logements et le parc urbain et paysager des berges du Sierroz de 6000 m² environ.

L'opération se limite au bâtiment lui-même puisque l'ensemble des aménagements extérieurs sera traité par une maîtrise d'œuvre distincte dans le cadre du projet urbain.

Le coût des travaux est estimé à hauteur de 3 877 000 € HT, soit un coût total de l'opération (compris études, frais divers et taxes) de 5 261 000 € TTC.

Pour mémoire, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire de la compétence du conseil municipal.

Elle s'accompagne d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Cette répartition est donc actualisable en fonction de l'évolution du projet et des informations y afférentes.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

L'autorisation de programme pour la création d'un tiers lieu associatif, culturel et musical, s'établit comme suit :

Equipement culturel- k€ TTC	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Etudes HT	48	282	136	42	508
Travaux HT	-	173	3 333	370	3 877
TVA	10	91	694	82	877
DEPENSES INVESTISSEMENT	58	546	4 163	494	5 261
Fonds propres	50	471	440	441	1 402
FCTVA N+1	8	75	569	68	719
Subvention Europe FEDER	-	-	492	1 148	1 640
Subvention DRAC	-	-	90	210	300
Subvention Etat DETR	-	-	200	200	400
Subvention Région Contrat Région	-	-	78	182	260
Subvention ADEME Fonds chaleur	-	-	12	28	40
Subvention Département pôle culture	-	-	90	210	300
Subvention Département pôle social	-	-	60	140	200
RECETTES INVESTISSEMENT	58	546	2 031	2 627	5 261

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'autorisation de programme présentée.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-28 : Autorisation de programme – Eclairage public

Dans le cadre de sa politique environnementale et financière, la Commune de Grésy-sur-Aix poursuit de manière exemplaire une stratégie d'économie d'énergie en partenariat avec la commune voisine de la Biolle.

A ce titre, le groupement de commande pour l'étude et la réalisation des travaux ciblés a permis de mutualiser l'action et d'optimiser les coûts et conditions de consultation et de réalisation.

En effet, la Commune a décidé d'un plan d'action dès le mois de décembre 2020 fixant notamment un investissement annuel régulier pour atteindre 50% de points lumineux led d'ici à 2026.

L'étude et les travaux visés ont fait l'objet d'une coordination et mutualisation avec la Commune de La Biolle.

Cette mutualisation a permis d'harmoniser les types d'équipement, leur qualité ainsi que leurs conditions de maintenance, en faveur de pratiques partagées et d'un partenariat durable entre les services et prestataires des communes.

Les tranches de travaux sont définies selon une logique technico-financière, en cohérence aux usages du domaine public concerné, en tenant compte des contraintes du réseau existant et à venir, et par coordination entre les deux communes. Une première tranche de 133 luminaires est prévue sur un secteur partagé par un maximum d'usagers tout en assurant des continuités et en traitant des réseaux complets (y-compris armoires électriques).

L'analyse des offres des entreprises permet de préciser les coûts sur les années 2022-2024, et d'établir en conséquence l'autorisation de programme correspondante, au titre des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire de la compétence du conseil municipal.

Elle s'accompagne d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. Cette répartition est donc actualisable en fonction de l'évolution du projet et des informations y afférentes.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

L'autorisation de programme pour la modernisation de l'éclairage public s'établit comme suit :

Modernisation de l'éclairage public - k€ TTC	2022	2023	2024	TOTAL
Travaux	3	271	14	288
DEPENSES INVESTISSEMENT	3	271	14	288
Fonds propres		50		50
Subvention FONDS Vert		108		108
Subvention ETAT DETR	9	21		30
Subvention SDES		46	14	60
Subvention DEPARTEMENT FDEC		40		40
RECETTES INVESTISSEMENT	9	265	14	288

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'autorisation de programme présentée.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-29 : Création de tarifs municipaux

Dans le cadre de sa politique budgétaire, la Commune souhaite compléter ses grilles tarifaires en ajoutant les tarifs devenus nécessaires en regard de l'évolution de la demande.

Vu la délibération du 24/02/2023 actualisant les tarifs municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **de créer les tarifs suivants :**
 - **location de petite salle polyvalente suite à une sépulture : 60 € / demi-journée.**
 - **forfait transport de barrières : 100 € / livraison (aller-retour) sur le territoire communal.**
- **d'approuver le nouveau catalogue de tarifs joint pour effectivité au 1er avril 2023.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE



Service	Objet	Tarifs 2023	CAUTION bâtiment/ménage
Cimetière	Caveau double 6 places (cimetière Nord uniquement) 30 ans	4 700,00 €	
Cimetière	Caveau double 6 places (caveau d'occasion cimetière Sud-Est) 30 ans	3 800,00 €	
Cimetière	Caveau simple 3 places (cimetière Nord uniquement) 30 ans	3 700,00 €	
Cimetière	Caveau double 6 places (cimetière Nord uniquement) 15 ans	3 500,00 €	
Cimetière	Caveau simple 3 places (cimetière Nord uniquement) 15 ans	2 900,00 €	
Cimetière	Caveau double 6 places (caveau d'occasion cimetière Sud-Est) 15 ans	2 600,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre AVEC entourage 6 places 5m ² 30 ans	2 100,00 €	
Cimetière	Renouvellement concession double 30 ans	2 100,00 €	
Cimetière	Cavurne 30 ans	2 000,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre SANS entourage 6 places 5m ² 30 ans	1 800,00 €	
Cimetière	Cavurne 15 ans	1 600,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre AVEC entourage 3 places 2,5m ² 30 ans	1 500,00 €	
Cimetière	Renouvellement concession simple 30 ans	1 500,00 €	
Cimetière	Columbarium (2 à 4 urnes) 30 ans	1 300,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre SANS entourage 3 places 2,5m ² 30 ans	1 200,00 €	
Cimetière	Columbarium (2 à 4 urnes) 15 ans	1 100,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre AVEC entourage 6 places 5m ² 15 ans	700,00 €	
Cimetière	Renouvellement concession double 15 ans	700,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre SANS entourage 6 places 5m ² 15 ans	600,00 €	
Cimetière	Renouvellement cavurne 30 ans	600,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre AVEC entourage 3 places 2,5m ² 15 ans	500,00 €	
Cimetière	Renouvellement concession simple 15 ans	500,00 €	
Cimetière	Concession pleine terre SANS entourage 3 places 2,5m ² 15 ans	400,00 €	
Cimetière	Renouvellement Columbarium 30 ans	300,00 €	
Cimetière	Renouvellement cavurne 15 ans	200,00 €	
Cimetière	Dépôt de cercueil au caveau provisoire à partir du 3ème mois (tarif par mois)	150,00 €	
Cimetière	Renouvellement Columbarium 15 ans	100,00 €	
Cimetière	Droit de dépôt de cercueil au caveau provisoire (droit d'entrée)	50,00 €	
Cimetière	Dépôt de cercueil au caveau provisoire pour les 2 premier mois (tarif par mois)	35,00 €	

Service	Objet	Tarifs 2023	CAUTION bâtiment/ménage
Locaux communaux associations	COS - compétitions officielles	Gratuit	
Locaux communaux associations	ENSEMBLE POLYVALENT	450,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	A LA JOURNEE ENSEMBLE POLYVALENT	350,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	GRANDE SALLE avec cuisine	330,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	COS - Stages organisés/semaine	300,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	PETITE SALLE	220,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	A LA JOURNEE mardi mercredi jeudi vend PETITE SALLE et cuisine	150,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	COS - Stages organisés/jour	100,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	COS - Salle d'évolution/jour	70,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	Retro projecteur + écran	50,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	SONO	30,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux associations	COS - Renouvellement Badge	15,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	ENSEMBLE POLYVALENT	750,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	GRANDE SALLE avec cuisine	550,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	PETITE SALLE avec cuisine	450,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	A LA JOURNEE ENSEMBLE POLYVALENT	450,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	A LA JOURNEE mardi mercredi jeudi PETITE SALLE & cuisine	250,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	Grande et/ou PETITE SALLE journée supplémentaire si location du week end	100,00 €	"600/300 €"
Locaux communaux PARTICULIERS	PETITE SALLE POLYVALENTE 1/2 Journée (sépulture)	60,00 €	
Locaux communaux tout public	Salle Sarraz	100,00 €	200 €
Locaux communaux tout public	l'heure de ménage effectuée par les agents de la commune	60,00 €	
Occupation Domaine Public	Majoration ENTREPRISE pour occupation du domaine public sans autorisation (tarif/jour), facturée dès le 1er jour de constatation	250,00 €	
Occupation Domaine Public	Nettoyage de déchets sauvages	200,00 €	
Occupation Domaine Public	Place de Taxi (tarif annuel)	200,00 €	
Occupation Domaine Public	Place réservée auto école	200,00 €	
Occupation Domaine Public	Fermeture totale de chaussée (tarif par jour)	180,00 €	
Occupation Domaine Public	Convoi exceptionnel habituel (tarif à l'année)	150,00 €	
Occupation Domaine Public	Fermeture partielle de chaussée (tarif par jour)	90,00 €	
Occupation Domaine Public	Chevalet de publicité, rôtissoire... (tarif annuel)	70,00 €	
Occupation Domaine Public	Convoi exceptionnel traversée de commune avec escorte PM ou ST (tarif par convoi)	50,00 €	
Occupation Domaine Public	Majoration PARTICULIER pour occupation sans autorisation (tarif/jour), facturée dès le 1er jour de constatation	50,00 €	
Occupation Domaine Public	Stationnement véhicule non sédentaire (camion pizza foodtruck...) tarif par jour de stationnement	25,00 €	
Occupation Domaine Public	Terrasse (tarif au m2)	35,00 €	
Occupation Domaine Public	Déménagement : réservation d'une place de stationnement + panneau (tarif par place et par jour)	25,00 €	
Occupation Domaine Public	Forfait place de stationnement pour travaux, stockage de matériaux (tarif par place et par jour)	10,00 €	
Occupation Domaine Public	Frais d'instruction (prise d'un arrêté)	10,00 €	
Occupation Domaine Public	Livraison de matériel hors place de stationnement (tarif par demi journée)	10,00 €	
Occupation Domaine Public	Commerce non sédentaire (droit de place pour fête de la commune) (tarif au mètre linéaire)	4,00 €	
Occupation Domaine Public	Location de barrières pour les entreprises (tarif par barrière et par jour)	4,00 €	
Occupation Domaine Public	Location de panneau pour les entreprises (tarif par panneau et par jour)	3,00 €	
Occupation Domaine Public	Échafaudage (tarif par mètre linéaire et par jour)	2,00 €	
Occupation Domaine Public	Location de barrières pour les particuliers (tarif par barrière et par jour)	2,00 €	
Occupation Domaine Public	Occupation d'un trottoir ou d'une piétonne (tarif par mètre linéaire et par jour)	2,00 €	
Occupation Domaine Public	stockage de matériaux / dépôt sur la voie publique (tarif par mètre linéaire et par jour)	2,00 €	
Occupation Domaine Public	Location de panneau pour les particuliers (tarif par panneau et par jour)	1,50 €	
Occupation Domaine Public	Droit de place pour l'Association du Marché Grésylien (à l'année)	1,00 €	
Occupation Domaine Public	Stationnement de grue / benne (tarif par m2 et par jour)	1,00 €	

Service	Objet	Tarifs 2023	CAUTION bâtiment/ménage
Occupation Domaine Public	forfait transport barrières (Aller/retour)	100 €	
Occupation Domaine Public	Palissade de chantier (tarif par mètre linéaire et par jour)	0,50 €	
Occupation Domaine Public	Location de surface du domaine public (tarif par m2 et par jour)	0,10 €	
Restaurant scolaire	QF >2001	5,71 €	
Restaurant scolaire	QF 1501-2000	5,56 €	
Restaurant scolaire	QF 1001-1500	5,02 €	
Restaurant scolaire	QF 601-1000	4,76 €	
Restaurant scolaire	QF 0-600	3,81 €	
TLPE	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques > à 50 m ²	100,20 €	
TLPE	Enseignes > 50 m ²	66,80 €	
TLPE	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques < ou égaux à 50 m ²	50,10 €	
TLPE	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques /m ² > à 50 m ²	33,40 €	
TLPE	Enseignes > 12m ² et < ou égales à 50 m ²	33,40 €	
TLPE	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques /m ² < ou égaux à 50 m ²	16,70 €	
TLPE	Enseignes > 7m ² et < ou égales à 12 m ²	16,70 €	
Travaux régie	Camion - l'heure avec chauffeur	100,00 €	
Travaux régie	Tracteur avec épareuse - l'heure avec chauffeur	95,00 €	
Travaux régie	Tractopelle - l'heure avec chauffeur	90,00 €	
Travaux régie	Balayeuse - l'heure avec chauffeur	87,00 €	
Travaux régie	Main d'oeuvre - l'heure	50,00 €	



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-30 : Revalorisation des tarifs de restauration scolaire

La révision des prix du marché 2020-02 de fourniture des repas scolaire, indexé sur les indices INSEE du secteur de la restauration, impose une augmentation de 4.95%. Celle-ci fait passer le prix unitaire de repas acheté par la commune de 3.6 € TTC à 3.78 € TTC à compter du 1^{er} février 2023.

A raison de 45 000 repas par an, cela représente une dépense annuelle supplémentaire de l'ordre de 8 k€.

Pour mémoire, afin de préserver les familles des effets de l'inflation tout en maintenant la qualité des repas scolaire (50% de composantes biologiques et de produits provenant de fournisseurs locaux), l'augmentation décidée par le conseil municipal de 6.5% a majoritairement été portée par la Commune, en deux étapes et selon deux règles :

- **à partir du 1^{er} septembre 2022** : l'augmentation des charges fixes (énergie, fluide, personnel...) est supportée à 50% par la Commune et 50% par les familles.
- **A compter du 1^{er} octobre 2022** : l'augmentation des matières premières est supportée à 70% par la Commune et 30% par les familles.

La situation économique de la Commune évoluant selon le contexte national et mondial, cette prise en charge ne peut être renouvelée. Aussi, il est proposé de répercuter l'impact financier de la dernière révision du marché sur les familles en tenant compte de leur situation sociale, de manière progressive selon les tranches de quotient familial suivantes :

Tranche QF	Tarifs Juin 2022	Tarifs Oct.2022	% Sept /Oct. 22	Tarifs Fév. 2023	% Oct. 22 /Fev. 23.	% Juin 22 /février 23
< 600	3,72 €	3.81 €	1,87%	3.86	1,31%	3,76%
601 < QF < 1000	4,66 €	4.76 €	1,49%	4.86	2,10%	4,29%
1001 < QF < 1500	4,91 €	5.02 €	1,41%	5.17	2,99%	5,30%
1501 < QF < 2000	5,43 €	5.56 €	1,28%	5.81	4,50%	7,00%
> 2001	5,58 €	5.71 €	1,24%	6.06	6,13%	8,60%

Pour mémoire le quotient familial (QF) est déterminé par le niveau de revenu net imposable du foyer rapporté au nombre de personnes le composant (parts fiscales). Il permet d'objectiver les différences de situations sociales justifiant l'application de tarifs différenciés en vue de faciliter l'accès au service public.

A noter qu'une refonte des grilles de quotients familiaux est programmée à la rentrée pour mieux tenir compte de l'échelonnement des revenus et d'absorber une éventuelle nouvelle augmentation courant 2023.

Vu la révision des prix du marché de restauration scolaire de +4.95% s'imposant à la commune,
Vu l'avis de la commission scolaire du 13 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs précités applicables au 1^{er} mai 2023.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-31 : Subvention à l'ACEJ

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la Commune a signé début 2022, une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de la Savoie et les communes de Brison-Saint-Innocent, Trévignin, Le Montcel, Saint Offenge, et Pugny Chatenod, Mouxy, intégrant, par avenant signé courant décembre 2022, la commune de la Biolle,

Parallèlement, la municipalité s'est engagée aux cotés des communes précitées à soutenir l'Association Cantonale Enfance Jeunesse par voie de convention pour la période 2022-2025, et selon les axes définis par son conseil d'administration.

A ce titre, une aide financière annuelle est versée par chaque Commune pour financer « le reste à charge » après déduction des autres recettes (notamment CAF, Département, familles). Les clés de répartition retenues restent les suivantes :

- 25 % au titre du potentiel financier,
- 75 % au titre de la fréquentation constatées sur la période 2018-2021

Pour mémoire, la table ronde des maires du 22 février 2023, a confirmé l'augmentation des participations communales de 5.2% pour faire face aux besoins financiers de l'ACEJ, notamment liée à l'inflation, aux revalorisations salariales et à la forte hausse du nombre d'heures de fréquentation (+30%).

Vu la délibération 2021-101 autorisant la signature de la Convention Globale Territoriale,
Vu la convention signée entre l'ACEJ et la Commune pour la période 2022-2025,
Vu l'appel de fonds de l'ACEJ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'ACEJ une subvention d'équilibre de 133 502 € au titre de l'année 2022, à laquelle s'ajoutera le reversement à l'ACEJ notamment liés à l'inflation et à la forte hausse du nombre de fréquentation (+30%) des prestations CAF liées à la CTG, reçues par la commune au titre de l'action enfance/jeunesse évaluée à ce jour à 105 896 €.

Le montant de la subvention sera imputé au compte 6574 du budget de l'exercice en cours et le reversement des prestations CAF/ CEJ au compte 658.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-32 : Concession de places de stationnement Place P. PICOLLET pour la Savoisienne Habitat – Pré du Chêne

La société Savoisienne habitat présente un projet de construction d'un immeuble d'habitation situé Pré du Chêne, sur les parcelles cadastrées AB-109-110-111-112-113-114. Le projet prévoit la construction de 34 logements qui seront proposés en accession sociale. Il est précisé que c'est la première fois que des logements en accession sociale vont pouvoir être proposés sur Grésy sur Aix.

Le projet, d'après le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), nécessite la création de 75 places de stationnement. Le tènement foncier sur lequel repose le projet n'est pas suffisant pour la création de l'ensemble des places de stationnement. Aussi, la Savoisienne habitat a sollicité auprès de la Commune la possibilité de reporter 9 places de stationnement visiteurs sur un parking public.

Cette possibilité est ouverte par l'article L.123-1-2 du code de l'urbanisme qui stipule que « *Lorsque le plan local d'urbanisme impose la réalisation d'aires de stationnement, celles-ci peuvent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat. Lorsque le bénéficiaire du permis de construire ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ne peut pas satisfaire aux obligations résultant de l'alinéa précédent, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération (...).* »

Les dispositions du futur PLUi modifié assouplissent les exigences en matière de stationnement lorsque le projet est situé à moins de dix minutes à pied d'une ligne cadencée. Afin d'anticiper ces dispositions applicables au projet, il est envisagé de faire droit à la demande de la Savoisienne sur le parking de la place Pierre Picollet, au moyen d'un contrat de concession à long terme, suivant le plan joint.

S'agissant d'occupation du domaine public, ce contrat est forcément révocable pour des motifs d'intérêt public. Il est proposé de fixer la durée de ce contrat à 15 ans, étant précisé que ces places de stationnement conservent un caractère public et ne pourront être physiquement privatisées.

Les conditions précisées à la convention jointe permettent de préserver les droits et nécessités liées à l'usage public du terrain, notamment en cas de manifestations ou travaux, occasionnels ou réguliers.

Vu la demande de permis de construire n° PC7312822C1042 au nom de la Savoisienne Habitat,
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-1-2,
Vu le projet de contrat de concession joint,
Considérant l'intérêt de la concession de ces places pour faciliter la production de logements en accession sociale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **d'accepter la concession pour une durée de 15 ans de 9 places de stationnement sur la place Pierre Picollet, selon le plan joint en annexe et les modalités du contrat joint en annexe,**
- **de dire que cette concession se fera à titre gratuit, au regard du maintien de ces places dans le domaine public,**
- **de donner tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant, à l'effet de signer au nom de la Commune le contrat de concession joint et tout acte découlant de la présente**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX CONTRAT DE CONCESSION A LONG TERME POUR 9 PLACES DE STATIONNEMENT

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX, collectivité territoriale, personne morale de droit public, dont le siège est en Mairie à GRESY-SUR-AIX (73 100) 1, Place de la Mairie, identifiée sous le numéro SIREN 217 301 282.

La commune de GRESY-SUR-AIX est représentée par M. Le Maire, Florian MAITRE, agissant es-qualités et plus particulièrement habilité à l'effet des présentes par délibération du 24 mars 2023

Ci-après désignée « la Commune »,

ET

La Société dénommée **SAVOISIENNE HABITAT SA COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HABITATION A LOYER MODERE – SOCIETE A CAPITAL VARIABLE**, Société anonyme coopérative à capital Variable dont le siège est à BASSENS (SAVOIE), 400, rue de la Martinière, identifiée au SIREN sous le numéro 745520288 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY.

La **SAVOISIENNE HABITAT SA** est représentée à l'acte par son Directeur Général Monsieur Samuel RABILLARD, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes aux termes d'une délibération/assemblée générale du

Ci-après désignée « Le titulaire »

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de mettre à disposition du titulaire ou de ses ayants droit **9 places de stationnement « visiteur »** (telle que figurée au plan joint) sur le parking public situé au niveau de l'entrée de la salle des fêtes (bâtiment de la Mairie) de la Commune de GRESY-SUR-AIX, à proximité immédiate du projet de création de logements sociaux.

Article 2 : CONDITION SUSPENSIVE

Le contrat est conclu sous la condition suspensive d'obtention de l'autorisation d'urbanisme purgée du délai de retrait et du délai de recours des tiers. La réalisation de la condition suspensive entraînera l'application définitive du contrat, sans qu'aucun acte complémentaire ne soit exigé.

A défaut de réalisation de cette condition, le contrat sera caduc de plein droit et sans formalité. Il est précisé que le retrait amiable de l'autorisation d'urbanisme par le titulaire sera interprété comme un motif de non-réalisation de la condition suspensive entraînant la caducité du contrat.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La Commune cède pour une durée de 15 ans, au titulaire, qui accepte, les droits d'occupation de neuf (9) place de stationnement sur le parking public de la salle polyvalente.

Article 4 : PRISE D'EFFET

Le contrat est conclu pour une durée ferme et définitive de quinze ans (15 ans) à compter de la première assemblée générale.

Article 5 : REDEVANCE

Le droit d'occupation est consenti à titre gratuit.

Article 6 : CESSION DE CONTRATS

Le titulaire n'est autorisé à céder totalement ou partiellement les droits et obligations du contrat qu'au profit du Syndicat de copropriété de l'immeuble qu'il édifiera sur sa propriété. Cette convention sera transmise automatiquement à l'établissement du règlement de copropriété.

Article 7 : ETAT DES LIEUX

Avant l'entrée en jouissance, ainsi qu'à la sortie des lieux, les parties établiront contradictoirement un état des lieux par constat d'huissier.

Article 8 : CONDITIONS D'OCCUPATION – ACCES, CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le titulaire ou ses ayants droit s'engagent à utiliser le bien conformément à sa destination, soit des places visiteurs dédiées à la future copropriété.

L'utilisation privative du Domaine public devra, en toute circonstance, demeurer compatible avec l'affectation du parc de stationnement. La police des stationnements publics continue de s'appliquer sur ces emplacements.

Le cas échéant, la Commune se réserve le droit de réclamer, au terme de la convention, le rétablissement aux frais du titulaire ou ses ayants droits de tout ou partie des lieux dans leur état initial.

Le titulaire ou ses ayants droits ne peuvent stationner que sur les emplacements attribués au titre du présent contrat et matérialisés sur le plan joint en annexe. Ces places de stationnement ne pourront faire l'objet d'une attribution individuelle.

Tout stationnement effectué sur un autre emplacement est strictement interdit.

La Commune pourra déplacer les voitures en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée au titulaire restée infructueuse, notamment en cas de travaux.

La Commune pourra interdire le stationnement pour une durée maximale de 72 heures en cas d'évènement ponctuel nécessitant la mobilisation des emplacements. Dans ce cas le titulaire sera prévenu par affichage sur le terrain 24 heures avant la mise en place de l'interdiction.

Toutes périodes de travaux engendrant une impossibilité d'occupation de plus de 2 mois feront l'objet d'une information préalable 10 jours avant affichée sur le site avant le démarrage des travaux.

Article 9 : RESILIATION

Résiliation unilatérale :

Du fait du caractère précaire et révocable de la présente convention, la Commune peut la résilier à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Dans ce cas, le titulaire ou ses ayants droit pourront prétendre à disposer de places de substitution sur un parking connexe.

Le titulaire sera informé de la résiliation d'occupation 1 mois avant par courrier recommandé ainsi que par affichage sur site 10 jours avant.

En cas d'inexécution par le titulaire ou ses ayants droit des obligations contractuelle résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée sans indemnité.

Résiliation amiable :

En cas d'accord amiable, les parties pourront mettre fin de façon anticipée à la présente convention.

Caducité :

En cas de non-réalisation de la condition suspensive, le contrat sera caduc. Le titulaire supportera seul, sans recours possible contre la Commune, les conséquences liées à la non obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Article 10 : RESPONSABILITES

Le titulaire, ou ses ayants droit, se déplacent, circulent et stationnent dans le parc de stationnement à leurs risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de leur véhicule ou leur contenu, ou à eux-mêmes.

Le titulaire est responsable de tous les dommages que lui-même ou ses ayants droit pourraient causer tant aux autres clients du parc de stationnement, à leurs biens ainsi qu'au personnel d'exploitation et aux installations du parc. Il s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande à la Commune, et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

Le titulaire et ses assureurs déclarent renoncer à tous recours contre la Commune et ses assureurs en cas d'incendie, d'explosion ou de vol de véhicule. A ce titre, il s'engage à obtenir de ses assureurs ladite renonciation à recours.

En cas de force majeure ou d'évènements susceptibles de gêner ou d'empêcher la fourniture de ses prestations au titre du contrat, la Commune se réserve la possibilité d'en suspendre les effets en tout ou partie sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le titulaire souffrira tous les travaux de réparation ou d'amélioration qui deviendraient utiles ou nécessaires dans le parc de stationnement, quels qu'en soient la durée et le dérangement qu'ils provoquent, sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

Article 11 : REGLEMENT DES LITIGES

Les contestations qui pourraient s'élever au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou la résiliation de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, place de Verdun à Grenoble.

Annexe 1 : plan de stationnement

Fait en deux exemplaires,
A GRESY-SUR-AIX, le 30 mars 2023

La Commune, Représentée par M. Le Maire	Le titulaire, SAVOISIENNE HABITAT Représenté par le Directeur Général
Florian MAITRE	Samuel RABILLARD



Places de stationnement concédées à la Savoisiennne



© Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Ce plan est fourni à titre indicatif.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mme et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-33 : Désaffectation et déclassement d'une emprise publique pour l'aménagement du Cœur de vie

Le stade de football communal est compris dans l'emprise foncière de l'opération « Cœur de vie », et supportera dans ce cadre, pour partie, la construction Tiers-Lieu, pour partie, la construction des logements.

A ce titre, l'utilisation publique du stade n'est plus possible. Aussi, son accès au public a été interdit par clôture et affichage réalisés sur place à partir du 10 mars 2023.

M. Patrick FRIZON, adjoint aux travaux et à la stratégie foncière, a constaté la matérialité de la clôture et de l'affichage de l'interdiction d'accès par deux constats datés respectivement du 10 mars 2023 et du 24 mars 2023.

L'emprise de l'ancien stade de football est d'une surface de 6800 m², comprise dans la contenance plus importante de la parcelle cadastrée AA-34, telle que cette surface est matérialisée sur le plan joint.

Vu Le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu Le Code Général De La Propriété Des Personnes Publiques Et Notamment Les Articles L.2111-1 Et L.2141-1,

Vu les constats établis par M. Patrick FRIZON, adjoint aux travaux et à la stratégie foncière,

Considérant que l'ancien stade de football n'est plus accessible au public,

Considérant qu'au terme de la jurisprudence, des parties clairement délimitées et dissociables d'une même parcelle peuvent relever, par application des règles régissant la domanialité publique, de régimes de domanialité différents,

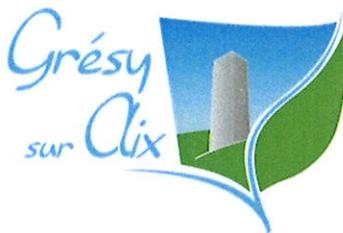
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **constate la désaffectation de l'ancien stade de football du service public dont l'emprise foncière, comprise dans la parcelle cadastrée AA-34, est matérialisée sur le plan joint,**
- **prononce le déclassement de cette emprise foncière du domaine public de la commune et l'incorpore au domaine privé,**
- **autorise M. le Maire à signer tous actes et documents en relation avec cette désaffectation et ce déclassement.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 28 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mme et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-34 : Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les demandes de subventions et dépôts d'autorisations d'urbanisme

Afin de faciliter la gestion communale courante et des projets portés par la municipalité, le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire.

En conséquence, celui-ci peut prendre toute décision relevant de ces attributions, et peut en outre les subdéléguer aux Maires-adjoints.

Enfin, il rend compte à chaque séance du Conseil Municipal suivante des décisions prises à ce titre.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son alinéa 26° et 27°,

Vu la délibération 2020-31 du 03/07/2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne délégation au Maire pour la durée de son mandat pour :

- **demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions concernant les projets de la municipalité, inscrits au budget ou faisant l'objet d'une autorisation de programme,**
- **procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans le cadre des projets « Cœur de vie » (création du nouveau quartier de la Sarraz) et « Tiers lieu associatif, culturel et musical » (nouvel équipement culturel),**
- **autoriser M. le Maire à subdéléguer ces attributions aux Maire-Adjoints.**

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2023

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAUD, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Chrystel GILLI-TROQUIER, Serge LODIER, Laurence JALABERT, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY et Antoinetta VIRET.

Excusés avec pouvoir : Mme et MM. Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Magalie DELOCHE, Patrice BONNEFOY et Matthias REUSS donnent respectivement pouvoir à Florian MAITRE, Jean-Luc CHARPENTIER, Colette PIGNIER et Lionel DARBON

Excusé(s) : Hervé PALIN

Secrétaire de séance : M. Jean Luc CHARPENTIER

Délibération 2023-35 : Avis sur le dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy

Le projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy, porté par SNCF Réseau, fait l'objet d'une instruction en vue d'une enquête publique préalable à déclaration publique. Dans ce cadre, ce projet est soumis à évaluation environnementale.

L'avis de la Commune de Grésy-sur-Aix est sollicité aujourd'hui au titre de cette procédure d'évaluation environnemental et en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

La Commune a été destinataire le 21 février dernier, du dossier d'enquête publique et parcellaire pour cette opération comprenant une étude d'impact et complété d'un mémoire en réponse produit par la SNCF à l'issue de la concertation inter-administrative.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, la collectivité doit se prononcer dans un délai de deux mois après réception du courrier de saisine. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

A ce titre, la Commune a déjà exprimé ses observations en réponse à la demande de M. le Préfet le 8 juillet 2022. Le présent avis est de confirmer la position suivante :

Premier constat, le flux économique et démographique ne cessent de croître entre la Savoie et la Haute-Savoie. Constat exacerbé par le prix de l'immobilier où de nombreux Hauts-Savoyards n'hésitent plus à s'installer en Savoie, plus particulièrement aux environs de Grésy-sur-Aix afin de pouvoir se loger.

Second constat, le bassin de vie entre Aix-les-Bains, Chambéry et Montmélian, où plus de la moitié des Savoyards habitent, est de plus en plus sclérosé en raison de l'augmentation du trafic routier. Nul ne peut aujourd'hui le nier.

Troisième constat, les connexions « mobilités » entre nos deux Départements reposent quasiment exclusivement sur l'Autoroute où son trafic ne cesse d'augmenter avec le risque d'accidents que cela engendre. Tout comme la détérioration de la qualité de l'air ou du niveau sonore.

Quatrième constat, le trafic des Poids Lourds est un risque majeur pour notre territoire en raison de la fermeture de plus en plus habituelle ces prochaines années du Tunnel du Mont-Blanc faisant reporter le trafic vers le Fréjus et donc via l'Agglomération de Grand Lac, Grand Chambéry et la Maurienne. Demain, avec le classement de la Vallée de l'Arve à l'UNESCO et le risque de traduire ce classement par une interdiction des Poids Lourds sur ce tronçon avec report sur le seul itinéraire routier existant.

Cinquième constat, notre territoire est aussi connecté aux Métropoles de Lyon et de Grenoble car, à la croisée des chemins, notre bassin de vie est polarisé entre ces trois pôles majeurs : Annecy & Genève, Grenoble et Lyon.

Enfin, sixième constat, l'urgence climatique repose en très grande partie sur la décarbonation de nos mobilités.

Ces constats posés, il est encore temps d'agir. Chacun à notre manière. Chacun à notre niveau.

Aujourd'hui, les collectivités locales réagissent de manière forte en favorisant les mobilités alternatives. Mais nous devons aller encore plus loin et plus fort.

Pour ce faire, l'Etat doit impérativement jouer son rôle de planificateur et ainsi participer, à son échelle, à ce défi collectif. Car nous pouvons encore réagir et anticiper le risque de saturation de notre bassin de vie. Comment ?

Premièrement, apporter un soutien financier aux collectivités pour accélérer le développement des mobilités douces sur les territoires concernés et ainsi pouvoir créer de meilleures connexions entre nos deux Départements notamment vers Rumilly et Saint-Félix.

Deuxièmement, et c'est l'élément fondamental, l'Etat doit miser sur le rail et les trains du quotidien. Pour ce faire, la mise à niveau des infrastructures est essentielle. Et ce, sur plusieurs axes :

- **Liaison Aix-les-Bains > Annecy.** Ce projet est fondamental afin de renforcer l'offre TER sur cet axe, diminuer les temps de parcours et garantir la fiabilité des horaires, y compris des correspondances. Découpé en deux phases, il est essentiel que l'Etat puisse apporter des garanties quant aux délais et au financement de la seconde phase qui concerne plus particulièrement Grésy-sur-Aix.

Le tracé évoqué lors du dossier de DUP ne nous semble pas apporter de remarques particulières à ce stade hormis la sécurisation nécessaire du passage à niveau situé vers Droise. Bien entendu, la commune complètera ses remarques au regard du dossier détaillé lors de cette seconde phase, notamment pour une meilleure prise en compte la requalification de la gare et son parvis.

- En ce qui concerne le **RER Métropolitain** où l'étude est en cours, il est indispensable que l'Etat puisse participer financièrement à ce projet majeur et d'intérêt général afin de pouvoir réussir l'enjeu du report modal. L'axe ferroviaire est la colonne vertébrale des mobilités sur le bassin de vie d'Entrelacs, Grésy-sur-Aix, Aix-les-Bains, Chambéry à Montmélian jusqu'alors très peu utilisé et exploité. Si nous arrivons à proposer un TER toutes les 10 à 15 minutes sur cet axe, les Autorités Organisatrices des Mobilités pourront ainsi étudier un meilleur rabattement en bus et en vélo vers nos gares. Ce projet est viable si nous arrivons à proposer un titre unifié.
- Nous n'oublions pas la nécessité de pouvoir proposer une offre ferroviaire à la hauteur des enjeux pour la Chautagne en direction de Genève. Il s'agit également d'une autre connexion entre nos Départements. Pour ce faire, le projet d'extension du **Léman Express** porté par la Région est une bonne réponse.
- De plus, il y a urgence d'étudier et concrétiser le doublement complet ou partiel de la ligne **Saint-André-le-Gaz > Chambéry**. Ligne de plus en plus saturée, elle accumule de nombreux retards pour les TER et TGV qui l'utilisent. Et pourtant, c'est un axe majeur pour favoriser des trajets en train vers Lyon. Nous ne pouvons que souscrire au positionnement fort du Département de la Savoie et des Agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry sur ce sujet.
- Enfin, l'Etat doit impérativement répondre à l'Europe et aux collectivités locales quant au tracé et au calendrier des **accès du Lyon-Turin** en actant le scénario « **Grand Gabarit** ». Pour notre territoire, ce projet est majeur et d'intérêt écologique. C'est ce seul scénario qui permet de mettre un maximum de camions de la route vers le rail et de dépolluer notre Cluse Chambérienne et la vallée de la Maurienne. Il est encore possible de rattraper notre retard et de livrer les accès en même temps que le tunnel de base : ne perdons pas le financement de l'Europe en la matière.

Grâce à toutes ces réponses, oui, il est possible de réussir le report modal, de décarboner les mobilités entre nos deux Départements et répondre concrètement au défi climatique.

Conscients des enjeux, les Collectivités locales investissent massivement en faveur des mobilités douces. Maintenant et en parallèle, à l'Etat Français d'être partenaire du territoire et d'être complémentaire à ces réponses.

L'Etat doit prendre à bras-le-corps l'enjeu ferroviaire et venir diversifier l'effort apporté par les Collectivités.

La finalisation du prochain CPER, volet mobilités, est l'occasion en or pour apporter les investissements massifs en la matière.

Ainsi, en finançant le rail et prenant sa part sur le développement des mobilités douces que les Collectivités portent parallèlement et sont en train d'impulser fortement aujourd'hui, la réponse est structurée et d'ampleur.

Le territoire, entre Lacs et Montagnes, doit être préservé. Les citoyens attendent des actes et du concret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne un avis favorable au projet en tenant compte des observations ci-dessus à savoir un engagement clair de l'état pour :

- garantir le délai et le financement de la phase 2 de la modernisation en prenant en compte la sécurisation du passage à niveau de Droise,
- soutenir techniquement et financièrement le projet de RER Métropolitain,
- engager les études et concrétiser la modernisation de la ligne Saint André le Gaz et Chambéry,
- engager un maximum de report modal de la route vers le rail en validant le scénario « grand gabarit » du projet Lyon-Turin,
- accompagner financièrement les collectivités dans la décarbonation des mobilités.

Fait à Grésy-sur-Aix, le 30 mars 2023

Le Maire,
Florian MAITRE

